

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, Président**
M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, Commissaire
M. PIERRE RENAUD, Commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROGRAMME DE STABILISATION DES BERGES
DU LAC SAINT-JEAN 2017-2026
PAR RIO TINTO ALCAN INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 14 juin 2017 à 19 h
Salle Alma
Hôtel Universel
1000, boulevard des Cascades
Alma

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 JUIN 2017

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

MME ANNIE-PIERRE SIMARD, M. PHILIPPE PLOURDE
Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est..... 2

MME MONIQUE LABERGE, M. DENIS TREMBLAY
Conseil régional de l'environnement et du développement durable 6

MME RÉJEANNE MARTEL, MM CLAUDE DUCHENES, LAURENT-PAUL
CHARTIER, JEAN-YVES GAUDREULT, Riverains Lac Saint-Jean 2000 19

MME ANNE CURY-KOENIG, M. ROCK BUCKELL , MME JOSÉE ROBERTSON
Groupe L.U.C. Gestion d'activités récréatives SENC..... 31

PAUSE

M. MARC ARCHER, M. PATRICK LAVOIE-PLOURDE
Corporation L'Activité pêche Lac Saint-Jean 39

M. JEAN-YVES DESCHÊNES, M. RÉGINALD GERVAIS
Association des propriétaires de chalet de la pointe Wilson 51

M. PATRICE HARVEY,
Syndicat des travailleurs d'aluminium d'Alma, Local 9490..... 60

MME PAULINE MATTEAU, pour MME ARIANE BLAIS 65

M. ÉRIC SCULLION 70

M. JUDE GIRARD..... 74

MOT DE LA FIN 75

FIN DE LA CONSULTATION

SÉANCE DU 14 JUIN 2017
SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5

LE PRÉSIDENT :

10 Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean 2017-2026* par Rio Tinto Alcan incorporée.

15 Bienvenue également aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête, en direct sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques, merci.

20 Je suis Michel Germain et je préside cette commission d'enquête. Je suis secondé par les commissaires Éric-Antoine Lavoie et Pierre Renaud.

25 Ce soir, nous allons poursuivre la présentation des mémoires par les participants et les échanges avec la commission. Le temps imparti est de 15 minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la commission.

25

En fin de séance, il sera possible d'exercer un droit de rectification des faits. Les personnes qui désirent faire une telle rectification doivent s'inscrire au registre à la table d'accueil à l'arrière.

30 Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données, et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

35 Je tiens à rappeler aux personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale, et dont la présentation est prévue pour aujourd'hui, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle si ce n'est pas déjà fait, pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

40 J'aimerais également vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein et respectueux. Je demande votre collaboration pour éviter toute attitude méprisante ou toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

45 Aucun propos diffamatoire ne sera toléré au cours de l'audience. Respecter d'ailleurs ces règles constitue la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je vous rappelle aussi que les séances sont enregistrées.

50 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, donc, qui ne se sont pas annoncées avant le 25 mai, pourront le faire en s'inscrivant au registre sur le côté de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription à ce registre et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

55 Je rappelle également que vous allez trouver à plusieurs endroits sur les sièges un sondage. Donc, je vous incite à remplir ce sondage qui porte sur la qualité de nos services. Donc, jusqu'à maintenant, on m'informait qu'il n'y avait pas eu beaucoup de ces sondages qui ont été remplis. Alors, si on pouvait faire des statistiques, je vous encourage à remplir le sondage.

60 Et maintenant, sans plus tarder, je vais inviter les représentants de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est à s'avancer à la table des intervenants.

Bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur. Si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

65 **MME ANNIE-PIERRE SIMARD :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires. Je me présente, Annie-Pierre Simard, présidente de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est.

70 **M. PHILIPPE PLOURDE :**

Philippe Plourde, vice-président de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est.

75

LE PRÉSIDENT :

Merci. À vous la parole.

80

MME ANNIE-PIERRE SIMARD :

Dans le fond, ce soir on vient vous livrer notre mémoire concernant le Programme de la stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean 2017-2026. Alors, je vais procéder à la lecture de ce qu'on a préparé.

85

En 1986, le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean a été mis en vigueur. Voilà qu'aujourd'hui, 30 ans plus tard, à l'échéance du dernier décret, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est appelé à identifier le scénario le plus profitable pour la gestion du lac.

90

Ce bassin hydrographique constitue un outil de développement touristique. Un bassin hydroélectrique, un habitat pour des espèces animales et végétales en plus d'être un milieu de vie pour toute une population habitant son territoire.

95

Dans cet esprit, peut-être de manière plus marquée maintenant que dans le passé, le modèle de gestion du lac Saint-Jean doit tenir compte des impacts économiques, sociaux et environnementaux qui en découlent. C'est dans ce contexte qu'en février 2015, afin de réaliser une démarche pour la construction d'un consensus social sur la gestion durable du lac, les MRC de Lac-Saint-Jean-Est, de Domaine-du-Roy et de Maria-Chapdelaine ont proposé de créer un comité des parties prenantes, de la gestion durable du lac Saint-Jean.

100

Ce comité, outre les trois préfets, est composé de représentants de la première nation de Pointe-Bleue, des riverains, des groupes environnementaux, fauniques et touristiques, des marinas, des chambres de commerce, des syndicats et autres organismes concernés.

105

La Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est fait partie des quelque 80 organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean.

110

Notre organisme est concerné par les enjeux de la gestion du lac Saint-Jean, car elle a des impacts économiques majeurs sur nos membres, industries et commerçants.

115 Rappelons que la Chambre de commerce et d'industrie regroupe 550 membres sur son territoire. Sa mission est de promouvoir et défendre les intérêts socioéconomiques des entreprises du Lac-Saint-Jean-Est.

120 Notre organisation représente tous les secteurs d'activité et cherche continuellement à créer des conditions favorables au développement d'affaires, à la création d'emploi, à l'émergence d'entrepreneurs et à la diversification de notre économie.

Nous comptons parmi nos membres des entrepreneurs qui s'affairent à l'entretien des berges, des entreprises touristiques qui bénéficient des attributs du lac Saint-Jean, des riverains et des plaisanciers.

125 Au terme des analyses, débats, discussions du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean, un accord historique est intervenu entre les différents intervenants.

Rappelons les moyens proposés pour tendre vers la réalisation de cet accord :

130 En réaffirmant que l'eau, le lac Saint-Jean, est une ressource collective et qu'elle doit être gérée collectivement selon une approche écosystémique;

135 En clarifiant les droits d'usage sur cette ressource et en responsabilisant les détenteurs de ces droits, afin de les rendre imputables des conséquences de leur gestion;

Considérant que cette ressource est un actif régional, engageant l'ensemble de la communauté;

140 En affirmant que le programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean est fondamental, la conséquence du mode de gestion du niveau des eaux du lac Saint-Jean est qu'en mettant au centre du débat le mode de gestion durable du lac Saint-Jean, tous les efforts sont mis de l'avant pour contrer l'érosion des berges;

145 En maintenant et en développant des emplois industriels générés par l'électricité produite par le bassin;

En développant une véritable filière de l'aluminium vert, lequel est un enjeu majeur pour notre région;

150 En mettant en valeur les autres potentiels fauniques, récréatifs, touristiques, qui doivent être considérés sur une base plus équitable et bénéficier des ressources appropriées à leur développement.

155 La Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est salue ce consensus régional, entérine et appuie l'entente survenue au printemps 2017 entre le Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac Saint-Jean et Rio Tinto.

160 En terminant, à la lumière des craintes vécues au printemps dernier, la Chambre de commerce et d'industrie invite le Comité des parties prenantes et les différents intervenants à demeurer vigilant et proactif, notamment face aux nouvelles réalités climatiques. Un modèle de

165 gestion participative et durable du lac Saint-Jean doit être progressiste en fonction de l'évolution des valeurs et réalités économiques, sociales et environnementales.

170 Le décret à appliquer devrait donc mettre ces valeurs de l'avant tout en demeurant flexible, lui permettant de s'adapter et d'évoluer selon les besoins.

Merci.

170

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre présentation. Alors, nous n'avons pas de question. Alors, je vous remercie pour votre présentation et votre prise de position.

175

MME ANNIE-PIERRE SIMARD :

Merci à vous.

180

M. PHILIPPE PLOURDE :

Merci.

185

LE PRÉSIDENT :

190 Merci. Nous allons maintenant inviter le Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

Bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur. Alors, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

195 **MME MONIQUE LABERGE :**

Monique Laberge présidente bénévole du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement et du développement durable.

200 **M. DENIS TREMBLAY :**

Denis Tremblay, je suis directeur général du Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

205 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. À vous la parole.

210 **MME MONIQUE LABERGE :**

Alors, bonsoir, Messieurs. Alors, on va faire une courte présentation de l'organisme.

215 Alors, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable c'est un organisme à but non lucratif qui a été fondé en 1973. Nous agissons à titre d'interlocuteurs privilégiés du gouvernement auprès du ministère de l'Environnement, Développement durable et Lutte aux les changements climatiques, pour la concertation en matière d'environnement, l'éducation relative à l'environnement et pour la promotion du développement durable.

220 Notre mission c'est de sensibiliser, concerter et mobiliser les acteurs de la collectivité pour la protection de l'environnement dans une perspective de développement durable au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

225 Le CREDD fait partie des quelques 80 organisations concernées par la gestion du lac Saint-Jean qui ont exprimé leur adhésion à la proposition du Comité des parties prenantes sur la gestion durable du lac Saint-Jean.

230 Le CREDD partage la vision de l'ensemble des intervenants concernés par la gestion du lac Saint-Jean.

Alors, notre présent mémoire présente les points de vue spécifiques du CREDD, relativement à la gestion du lac Saint-Jean ou aux éléments du programme de stabilisation des berges qui concerne ses membres.

235 Alors, on va faire un bref historique, parce que je pense qu'il ne faut pas oublier l'histoire dans la gestion du lac Saint-Jean. Alors, c'est important pour nous de dire qu'il y a de l'histoire autour du lac Saint-Jean et qu'il ne faut pas l'oublier.

240 Alors, il est bon de se le rappeler puis qui permet d'une certaine façon d'éveiller la mémoire collective à son sujet et que vous avez pris connaissance à l'intérieur de notre mémoire, qu'on fait un petit peu d'histoire.

245 Le mandat du BAPE. C'est sûr que nous aurions préféré et nous avons fait une demande qui porte sur la gestion durable du lac Saint-Jean, qui porte non seulement sur la gestion durable du lac Saint-Jean, mais que la commission prenne en compte les préoccupations portant sur les droits, la gouvernance, la protection et la mise en valeur de l'écosystème uni que constitue le lac Saint-Jean et ses rives.

250 On a fait référence à la Loi sur le développement durable, alors avec ses principes.

Le Conseil régional de l'environnement aimerait souligner l'analyse du programme de stabilisation de berges en vertu des 16 principes inscrits dans la Loi sur le développement durable qui a été réalisée par le promoteur.

255 Toutefois, dans son étude d'impact sur l'environnement, Rio Tinto affirme respecter en tous points les principes de développement durable auxquels réfère, entre autres, la Chaire en éco conseil. Il y a une étude de la Chaire en éco conseil.

260

Alors, on voudrait juste souligner que le développement durable au Québec ce n'est pas seulement une étiquette qu'on porte, c'est un principe, c'est des principes et c'est des valeurs qu'on véhicule à l'intérieur de la Loi sur le développement durable.

265

Le principe 7. Je voudrais faire référence au principe 7 qui s'appelle « la subsidiarité ». Pas facile à dire. Ça nous interpelle particulièrement dans ce cas-ci. Parce que selon ce principe, entre guillemets, qui est le principe de la loi « *les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.* » Or, le CREDD est convaincu que le niveau approprié d'autorité c'est le *Comité des parties prenantes* et non Rio Tinto seul, comme c'est le cas auparavant.

270

Et là, je vous ferais référence dans la documentation qui a été envoyée par Rio Tinto.

275

M. DENIS TREMBLAY :

C'est sur le PR8.1.

280

MME MONIQUE LABERGE :

O.K. PR8.1. Où on avait demandé une définition de c'était quoi - parce que dans le principe 7 on parle de concertation - et c'était quoi la définition de concertation? Alors, Rio Tinto nous a

285

répondu que l'Office québécois de la langue française définit le terme « concerter » s'accorder, se consulter pour mettre ensemble un projet commun.

290

Alors, on voit dans l'étude d'impact, on parle beaucoup de concertation et on a demandé la définition de Rio Tinto. C'est ce qu'ils ont répondu. Puis ils disent : « Cette définition c'est la définition qu'on utilise dans l'étude d'impact. »

295

Alors là, on parle d'un projet commun. Alors, Rio Tinto est d'accord qu'on ait un projet commun. Je ne définirai pas quand même c'est quoi un projet commun. Je pense que tout le monde sait c'est quoi un projet commun.

M. DENIS TREMBLAY :

300 Ensuite, on va passer à des commentaires un petit peu plus spécifique relatif au projet. Dans le mémoire, on fait référence à la renaturalisation des berges. Donc, un des principaux enjeux soulevés par le Comité des parties prenantes. On mentionne dans l'étude d'impact environnemental que l'entreprise a procédé à des techniques d'empierrement sur plus de 114.7 kilomètres de rive.

305 Des techniques très invasives qui ont contribué à artificialiser le lac Saint-Jean. Le CREDD ne fait pas seulement référence aux brise-lames ou aux épis, mais aux nombreux kilomètres de rivage qui ont été dénaturés avec le temps dans le cadre du Programme de stabilisation.

310 La rive joue pourtant un rôle essentiel pour la biodiversité. Le milieu riverain assure la transition entre les écosystèmes aquatiques et terrestres.

315 Les rives ont été enrochées, maintenant marquent une coupure nette entre le milieu terrestre et aquatique et celles-ci ne jouent donc plus complètement leur rôle écologique. Le CREDD se questionne alors sur les meilleures façons de redonner au lac Saint-Jean son caractère naturel, sa naturalité.

320 Le CREDD a évoqué, lors de la période de questions, la possibilité de remplacer de façon graduelle ces aménagements par des méthodes moins invasives, des techniques mixtes qui font appel à la végétation par exemple. De cette manière, le programme pourrait redonner avec un certain temps un caractère plus naturel au majestueux lac Saint-Jean.

325 Le CREDD est d'avis que le programme pourrait identifier des secteurs où les conditions érosives sont moins importantes et de choisir la technique de stabilisation conséquente. La

330 technique des îlots de pierres déversées qui a déjà été réalisée dans le parc national de la Pointe-Taillon ou même des techniques issues du génie végétal pourraient être mis de l'avant dans ce projet de conversion.

335 Il est certain que des études seront nécessaires afin de s'assurer que cette approche soit la meilleure et que les impacts d'une conversion soient bénéfiques pour l'écosystème.

On peut le voir dans d'autres projets où est-ce qu'on est mieux de laisser quelques fois les infrastructures en place, parce que ça causerait plus de dommages de les convertir.

340 On a abordé aussi dans le mémoire la qualité de l'eau et des écosystèmes.

Les conséquences du Programme de stabilisation sur la qualité de l'eau et les écosystèmes aquatiques sont méconnues. L'étude d'impact sur l'environnement montre que
345 chaque intervention n'a pas d'impact significatif. Par contre, il n'existe pas d'étude exhaustive qui démontre l'effet cumulatif des interventions du programme de stabilisation depuis les 30 dernières années.

Lorsque des questions sur la qualité de l'eau ou sur la faune sont posées sur le sujet,
350 Rio Tinto se réfère aux analyses réalisées en 1983 et leurs principales conclusions. Nous n'avons pas de données récentes sur le sujet.

Cette situation démontre la nécessité d'investir dans la recherche fondamentale et appliquée, par exemple pour les poissons-fourrages. Des données qui pourront par la suite
355 alimenter le comité scientifique ainsi que technique et d'influencer positivement la gestion intégrée des ressources.

Aussi, nous croyons que c'est ce même comité scientifique, en collaboration avec le
360 Comité des parties prenantes qui devraient orienter les recherches et identifier les besoins.

Depuis le tout le début, la question des niveaux est au coeur des discussions et des inquiétudes. Malheureusement, la question tourne souvent autour des usages. On met en
opposition production hydroélectrique, les droits des riverains et même des plaisanciers.

365 Le lac Saint-Jean est un écosystème avant d'être un réservoir. Le critère le plus important pour établir les niveaux de gestion devrait être de recréer, autant que possible, les conditions d'évolution naturelle d'un plan d'eau. Il faut protéger le lac Saint-Jean,

370

rétablir son équilibre comme lac et concilier les autres usages. Pour faire cela, nous avons besoin de connaissance et nous avons besoin de connaître les besoins pour la faune et la flore.

375

Nous avons abordé, comme d'autres l'ont fait auparavant, le scénario de gestion M. Donc, le CREDD aimerait émettre certaines réserves quant à la gestion en période de crue printanière à des fins environnementales proposées dans le scénario de gestion M.

380

La pertinence, le bien-fondé, les avantages prétendument associés au dépassement de la cote 16.5 pieds au printemps se révèlent de plus en plus discutables. Il sera alors très important de faire la lumière sur le sujet et d'évaluer le plus tôt possible les avantages de ce mode de gestion pour les milieux humides.

385

Si cela ne s'avère guère concluant, le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean doit être en mesure d'ajuster le mode de gestion. Une gestion adaptative et évolutive est essentielle dans les circonstances. Il faut être en mesure de tenir compte des changements climatiques et des constats et avis scientifiques et de ne pas attendre un éventuel renouvellement de décret pour changer le mode de gestion.

390

Dans notre mémoire on a parlé également de la lutte aux changements climatiques, que c'était une de nos préoccupations au Conseil régional de l'environnement et on a formulé une recommandation sur le sujet.

395

On a parlé également des espèces exotiques envahissantes. De façon générale, il y a également très peu de mesures qui permettront d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Il s'agit pourtant d'un enjeu très important qui préoccupe de plus en plus la population. On le voit dans les activités que nous réalisons de notre côté, les événements.

400

Aussi, les données les plus récentes indiquent que les changements climatiques devraient favoriser la propagation des espèces invasives végétales et que ceux-ci aggraveraient les effets déjà dévastateurs de ces espèces.

405

Donc, on n'a pas eu le choix de parler également du parc national de la Pointe-Taillon. Donc, la problématique d'érosion des berges est recensée depuis la création du parc. Selon les données recueillies, la Pointe-Taillon perd en moyenne 0.2 mètre par année. L'île Bouliane du côté du lac Saint-Jean, quant à elle, perd 0.6 mètre par année depuis 2002. Le recul

410

maximal enregistré à une station atteint même les 38 mètres. Et ça, ce n'est que depuis 2002. Une érosion relativement importante compte tenu de la grandeur de territoire et du caractère exceptionnel de l'écosystème du parc.

415

Malgré cela, le territoire du parc de la Pointe-Taillon, comme tous les autres territoires publics, est exclu du Programme de stabilisation.

420

Or, c'est le mode de gestion du niveau du lac qui est responsable de l'érosion des berges et cette érosion ne fait aucune différence entre les territoires publics ou privés. Le CREDD croit au contraire que le parc de la Pointe-Taillon devrait faire partie intégral du prochain décret.

425

Cependant, le Programme devrait avoir une application particulière étant donné que la mission du parc est la préservation de l'intégrité écologique des écosystèmes. Les règles qui s'appliquent ailleurs ne devraient donc pas s'appliquer de la même façon sur ce territoire. Les méthodes et les travaux devraient être adaptés afin de permettre le maintien des habitats favorables à la faune et la flore.

Je vais passer la parole à ma présidente.

430

MME MONIQUE LABERGE :

Alors, gouvernance et gestion participative. Le CREDD est d'accord que la gestion du lac Saint-Jean devrait s'effectuer selon les principes du développement durable, en visant une plus grande acceptabilité sociale et une responsabilisation du détenteur des droits hydrauliques et de la collectivité.

435

Nous croyons que le territoire d'application ou d'influence de cette gouvernance doit dépasser celle du Programme de stabilisation des berges. Nous croyons que celle-ci doit couvrir les territoires publics comme privés et s'étendre aux limites d'influence du lac. De cette manière, le Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean va avoir la légitimité d'intervenir à tous les endroits.

440

Aussi, le CREDD est d'avis que cette nouvelle structure doit être accompagnée d'un financement suffisant. Celui-ci devrait provenir du promoteur.

445

Le succès de la nouvelle structure passe également par un meilleur partage des connaissances. Rio Tinto doit être en mesure de fournir au comité des parties prenantes toute la documentation nécessaire afin de prendre des décisions éclairées.

450

En conclusion. Dans le présent mémoire, le Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean a réalisé une série de recommandations qui, nous l'espérons, seront considérées par la commission.

455

Nous voulons particulièrement réitérer notre intérêt face à cette nouvelle gouvernance, une gestion de l'ensemble du bassin du lac Saint-Jean selon les principes du développement durable. Nous sommes convaincus qu'ensemble, nous serons en mesure de viser l'équilibre des écosystèmes du lac Saint-Jean, la minimisation de l'artificialisation de ses berges et la mise en valeur de tous ses potentiels de façon équitable.

460

Merci.

LE PRÉSIDENT :

465

Alors, je vous remercie pour la présentation de votre mémoire.

M. PIERRE RENAUD :

470

Oui. J'ai quelques questions. Vous dites dans votre mémoire que le territoire d'application de cette gouvernance doit dépasser celle du Programme de stabilisation des berges. C'est ce que vous dites. Et puis, pourtant vous proposez que le financement de la nouvelle structure soit payé par le promoteur. Or, la responsabilité du promoteur, c'est le Programme de stabilisation des berges. Si c'est plus grand, est-ce que c'est toujours logique que ce soit lui qui paye pour la structure de gouvernance?

475

MME MONIQUE LABERGE :

480

Moi, je crois que oui. Je crois que quand même, je veux dire qu'il y a un pourcentage du Programme, un pourcentage des revenus qui soit de Rio Tinto, qui soit au niveau des redevances. Je n'ai pas quand même fait une grande réflexion. On n'a pas fait une grande, grande réflexion. J'imagine que le Comité des parties prenantes de la gestion durable pourra

485 faire une réflexion éventuellement aussi, à savoir qui doit payer tout ça. En tout cas, j'imagine qu'il y a une grosse partie qui devrait être payée par le promoteur. C'est ce que nous croyons.

M. DENIS TREMBLAY :

490 Parce que lorsqu'on mentionnait que l'échelle d'intervention doit dépasser le Programme de stabilisation des berges, on faisait référence au programme actuel tel que déposé dans l'étude d'impact environnemental, c'est-à-dire qu'il ne couvrait pas les territoires publics.

Donc, peut-être amener cette nuance-là.

M. PIERRE RENAUD :

495 O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

500 Monsieur Lavoie.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

505 À la page 9 du mémoire, vous écrivez que le Conseil régional en environnement est d'avis que la naturalisation des berges n'est pas uniquement la responsabilité de Rio, car plusieurs résidents ne respectent pas le 10 à 15 mètres prescrits dans la politique.

510 Moi j'aurais aimé savoir s'il y a de la documentation en arrière de ça, s'il y a des chiffres? Où vous avez pris l'avis? Est-ce que c'est généralisé ou c'est quelques résidents sur les 5 500 riverains qu'on nous déclare dans l'étude d'impact?

M. DENIS TREMBLAY :

515 Bien, en fait, peut-être plus du côté de l'Organisme de Bassin Versant Lac-Saint-Jean qui ont présenté leur mémoire cet après-midi, qui ont réalisé un projet et en on fait référence dans leur mémoire, c'est « Nos racines pour notre lac. » Et vous avez demandé l'étude aussi à madame Malamoud. Donc, je pense qu'on pourrait aller davantage de leur côté.

520 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

Là, vous vous en êtes servi de l'étude pour écrire des recommandations comme ça?

525 **M. DENIS TREMBLAY :**

Non. Bien en fait, j'ai été plusieurs années à l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean. Il y a plusieurs études qui ont été faites dans le passé. Celle que l'Organisme de bassin versant a réalisée dernièrement, elle est tout récente. Mais il y a déjà eu des études dans le passé qui démontrent qu'il y a une forte artificialisation des rives du lac Saint-Jean et pas seulement du lac Saint-Jean. Nous on le voit sur plusieurs autres lacs.

530 Le Conseil régional d'environnement est responsable du Plan régional de lutte contre la prolifération des algues bleues vertes, et c'est des constats qu'on a faits depuis 2007, depuis qu'on est responsable de ce plan-là, sur le lac Saint-Jean comme sur plusieurs autres plans d'eau.

535 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

540 Vous en arrivez aussi à la recommandation 2, dans la même page, de mettre en place un mécanisme autre que ceux de l'Organisme de Bassin Versant. On connaît le programme et l'étude dont on fait référence, de restauration, de maintien de la bande riveraine.

545 Est-ce que le Conseil a réfléchi ou a discuté sur quel mécanisme ils pensaient lorsqu'ils ont écrit cette recommandation-là? Avez-vous des pistes à nous donner comme mécanisme de restauration de la bande riveraine autre que ça, qui sont tentés présentement. Parce que comme vous le disiez cet après-midi aussi, comme elle l'a dit : Le succès semble mitigé sur les initiatives actuelles. Est-ce qu'il y a d'autres pistes de réflexion en cours sur la bande riveraine?

550 **M. DENIS TREMBLAY :**

Oui. Bien, en fait il y a d'autres municipalités, que ça soit au Saguenay-Lac-Saint-Jean ou ailleurs qui sont allées vers d'autres approches. Il faut dire que la politique elle a plus de 30 ans maintenant, la politique de protection des rives et du littoral. Il y a des municipalités qui sont allées de façon peut-être avec une approche moins volontaire, plus restrictive, plus

560 réglementaire en obligeant les propriétaires à restaurer leur bande riveraine. Parce que la politique ce qu'elle dit, c'est de ne pas intervenir dans la bande riveraine. Elle ne dit pas de planter des arbres. Elle dit : il ne faut pas intervenir dans la bande riveraine. Donc, il y a des municipalités qui sont allées plus loin en obligeant la restauration.

Il y a également d'autres exemples, mais c'en est un.

565 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

Et quand vous avez marqué : Pour mettre en place quelques mécanismes. Est-ce que le Conseil régional en recommande un mécanisme? Vous n'en aviez pas un en particulier en arrière de la tête?

570 **M. DENIS TREMBLAY :**

Non, absolument pas. Dans une optique de gouvernance collective, d'approche par consensus, ça ne doit pas venir uniquement du Conseil régional d'environnement. Ça doit se faire avec l'ensemble des parties prenantes.

575 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

Mais vous auriez pu en avoir un, ce que j'appelle un joker.

580 **M. DENIS TREMBLAY :**

Non, non, pas de joker.

585 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

O.K. Merci. Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

590 On a noté souvent les mêmes questions, puis on les discute ensemble. Ça fait que là, j'ai été voir si on a bien couvert les champs.

595 Dans la section 6.3 le scénario de gestion M, lorsqu'on parle de la période de la règle
générale au Québec, ça, c'est bien documenté un peu partout au Québec. On parle de la
période des hautes eaux printanière. Donc, on sait que le lac Saint-Jean est géré comme un
réservoir. Donc, on a un niveau qui est maintenu élevé l'été. Hier, je faisais souligner qu'on
prend les médianes, on a actuellement entre le statu quo, on a en médiane 9 pouces de
différence entre le niveau de crue printanière et le niveau estival moyen; surtout juillet. On a 9
600 pouces. Avec le scénario M, là on montrait à un point deux (1.2) pouce, mais à un point deux
pouces (1.2) pouce si ça monte à 17 pieds pendant quelques jours, jusqu'à 17 pieds pendant
quelques jours. Là, on gagnerait un point deux (1.2) pouce. Si on fait sauter le 17 pieds, donc
on se retrouve encore, on retournerait à peu près à un pied de marnage.

605 Beaucoup, à plusieurs reprises même en 85 le rapport du BAPE disait : « Il faudrait un
marnage printanier de deux pieds. » Là, on serait, disons si on fait sauter le scénario M au
niveau 17, on retombe à un pied.

610 C'est quoi votre opinion concernant un marnage, ça serait quoi le marnage printanier
souhaitable pour le lac Saint-Jean? C'est des questions délicates, j'en conviens, mais
idéalement ça serait quoi?

M. DENIS TREMBLAY :

615 Je pense qu'on le mentionne également dans le mémoire. C'est qu'à notre
connaissance on n'a pas les, justement on n'a pas les connaissances suffisantes pour se
prononcer sur, est-ce que ça prend deux semaines à 17 pieds jusqu'à concurrence de trois
semaines. Quel impact que ça peut avoir entre autres sur les milieux humides, les gains qu'on
peut avoir. Donc, à ce moment-ci on n'est pas outillé pour se prononcer sur cette question-là.

620

LE PRÉSIDENT :

625 Je vous remercie. J'aurais un autre point. On parle souvent la bande riveraine, puis on
prend ça pour acquis la définition 10 mètres selon la pente 15 mètres, et cetera, la ligne de
végétation, et cetera. Et à un moment donné je regardais les documents du promoteur sur la
Belle-Rivière pour me rendre compte que, oups, la bande riveraine ici est déterminée à partir
de la ligne des hautes eaux dans ce cas-ci, qui est 17.5 mètres. Donc, ça serait quand la
plage a 30 mètres de large, ça veut dire que la bande riveraine est 100% dans le sable. Alors,
que la ligne de végétation, souvent on avait les bornes inamovibles étaient sur la ligne de

630

végétation. Donc, la bande souvent va être 40 mètres, par exemple de la ligne de végétation est à 40 mètres de la rive.

635

Dans ce cas-ci, comment le sol aurait concilié le concept de bande riveraine et de bande de végétation. Votre opinion là-dessus c'est quoi?

M. DENIS TREMBLAY :

640

Bien en fait, c'est tout le défi. Effectivement, la bande riveraine se mesure à partir de la ligne des hautes eaux. On fait face à un réservoir. On fait face à un programme de stabilisation des berges, entre autres avec du rechargement. Une des manières, quand on est sur le terrain puis on veut déterminer la ligne des hautes eaux, il y a la manière botanique, où est-ce qu'on regarde justement la prédominance de plantes aquatiques face aux plantes terrestres. Et dans ce cas-ci, c'est difficile, voire impossible de voir, même pour un riverain. On dit : bien restaurez votre bande riveraine, mais la bande riveraine, quand tu ne connais pas ta ligne des hautes eaux, tu peux calculer ton 10 mètres, mais tu le calcules à partir d'où.

645

Donc ça, ça demeure une problématique effectivement.

650

En fait, l'important là, je pense qu'il faut garder l'esprit à l'intérieur de la politique, c'est de garder une bande de végétation. T'sais, aller planter des épinettes dans le centre, ce n'est pas ça qu'on veut. C'est qu'il y ait le plus de végétation sur le bord. Donc, si on veut rester dans l'esprit de la politique, c'est ce qu'on veut.

655

Est-ce que ça prend deux, 15 mètres, 20 mètres jusqu'à 30 mètres. Plus il y a de végétation autour du lac, mieux ça va être.

LE PRÉSIDENT :

660

Je vous remercie. Merci pour votre mémoire. Nous allons maintenant inviter, madame Jocelyne Roy. Je ne sais pas si elle est arrivée tout à l'heure. En début de séance on m'indiquait qu'elle n'était pas là. Madame Roy n'est pas là. En tout cas, si elle arrive on va faire comme cet après-midi, on pourra la réinsérer dans l'horaire.

665

Donc, je vais maintenant inviter Riverain lac Saint-Jean 2000. Bonsoir, Madame, bonsoir, Messieurs.

670 Alors, étant donné que vous êtes quatre, ça serait important que chacun d'entre vous
puisse se nommer. Parce qu'éventuellement, lorsque vous allez intervenir plus tard, pour que
la personne qui va faire les transcriptions puisse distinguer qui parle, de qui parle. Donc, on
pourrait commencer par madame et on pourrait aller dans l'ordre. Si ça ne vous dérange pas,
on va laisser, madame, répondre en premier et les messieurs après.

MME RÉJEANNE MARTEL :

675 Réjeanne Martel, je suis vice-présidente de l'Association et riveraine.

LE PRÉSIDENT :

680 Très bien. Maintenant, à votre tour.

M. CLAUDE DUCHENES :

685 Claude Duchesnes, président.

M. LAURENT-PAUL CHARTIER :

Laurent-Paul Chartier, secrétaire.

690 **M. JEAN-YVES GAUDREULT :**

Jean-Yves Gaudreault, sur le CA des Riverains 2000, lac Saint-Jean 2000.

LE PRÉSIDENT :

695 Très bien, merci. Alors, à vous la parole.

M. JEAN-YVES GAUDREULT :

700 Les Riverains lac Saint-Jean 2000 c'est un organisme sans but lucratif fondé le 4 avril
1990. Il a reçu sa charte le 21 juin 1991. Formé d'associations et de personnes intéressées à
la protection des berges. Organisme apolitique et bénévole qui représente 35 associations de
riverains regroupant 1 500 membres est parti tout autour du lac. S'implique activement dans

705 différentes associations touchant l'écosystème du lac comme la qualité de l'eau, l'érosion, l'aire faunique communautaire, la bande riveraine, et cetera.

Les points abordés niveau érosion, programme de stabilisation des berges, gouvernance, clarification et conciliation des droits, politique immobilière et la conclusion.

710 Pour les riverains, l'entente conclue entre Rio Tinto et les parties prenantes à première vue semble intéressante, mais la majorité d'entre nous ont été déçus. Nous avons plusieurs interrogations. Le scénario de gestion qui s'y rattache semble plutôt inquiétant pour nos riverains, car, ce que nous gagnons l'automne, nous le perdons au printemps. En effet, la grande préoccupation de nos riverains, c'est la gestion du niveau du lac.

715 Le niveau du lac. Déterminer les niveaux minimum et maximum du lac est un enjeu majeur de la démarche actuelle du renouvellement du décret. Identifier le juste niveau du lac qui respecte l'équilibre des dimensions sociales, environnementales et économiques est le véritable défi à réaliser.

720 15.5 pieds l'automne. Pour Riverains 2000 de maintenir le lac à 15.5 pieds en automne est dans l'ordre de la continuité et de la nécessité.

725 Depuis 2014, RTA a adopté cette gestion proactive et gère le lac à ce niveau.

Il faut se référer aux années antérieures, soient particulièrement aux automnes 2012 et 2013, pour comprendre le contexte et l'importance pour les berges dans cette décision du promoteur.

730 En 2012, le niveau du lac a été maintenu en haut de 16 pieds 63 jours, en plus des tempêtes.

Vous avez un exemple de bris. Le lac à ce moment-là était à 16 puis 14 pieds.

735 En 2013, le niveau du lac a été géré en novembre en haut de 16 pieds, 28 jours sur 30, avec des vents de tempête. Il y a eu beaucoup de bris tout autour du lac.

740

Pour l'automne, le niveau du lac à 16.5 pieds ne s'avère pas être celui qui assure la meilleure protection des berges lors des vents de tempête. D'où l'importance de maintenir le niveau à 15.5 pieds au maximum. Nous appuyons donc le scénario M pour l'automne.

745

Le scénario du printemps selon l'entente. Les riverains ont manifesté leur profond désaccord sur la portion de l'entente touchant la note 4 du scénario M. Donc, au-dessus de 16.5 pieds pendant 12 jours on trouve que c'est trop.

750

Des questions à approfondir. Ce scénario ne vient-il pas à l'encontre de l'objectif premier du Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean en augmentant les risques d'érosion lors des vents de tempête?

755

Sommes-nous toujours dans une perspective de développement durable et équitable qui respecte les trois pôles : l'économie; le social; et l'environnement? Comment se niveau optimal pour les milieux humides a-t-il été défini?

760

Des questions à approfondir. A-t-on pu mesurer les avantages de l'augmentation du lac à 17 pieds pour les milieux humides par rapport aux désavantages que cela a pu occasionner aux berges lors des vents de tempête. Un tel niveau, 17 pieds, pourrait-il aussi endommager certains milieux humides lors des vents de tempête?

765

Pourquoi le niveau du lac à 16.5 pieds n'est-il plus suffisant, alors que pendant 30 ans tous les intervenants ont semblé d'accord sur cette gestion.

770

Riverains Lac-Saint-Jean 2000 demande au gouvernement davantage d'étude sur les impacts de ce scénario M du printemps sur les milieux humides, car enfin, nous comprenons qu'en réalité c'est le pôle de l'économie qui sera principalement avantagé.

775

Les tempêtes au printemps il y en a. Dans le rapport Lasalle NHC précise : « Entre 2005 et 2014, il y a eu 11 tempêtes en mai. Six tempêtes des vents d'ouest c'est cinq du vent d'est. Il y a une tempête en juin du vent est.

Les tempêtes au printemps il y en a. 2012, 25 mai, 29 mai, 2013 le 11 mai, 2014 la crue historique, 2015 20 mai, 15 heures. Vous voyez le nombre d'heures. 2016 le 25 mai sept heures. Le 5 et 6 juin 2016 la séquence des vents durant 17 heures. Vous voyez, la vitesse des vents, ça a joué jusqu'à 37 kilomètres à l'heure et il y a eu une accalmie le 6 juin. Donc, ça

780 a joué jusqu'à 31 kilomètres/heure. En 2017 encore une crue historique, ouf. Aucune tempête.
Et le lac était à ce moment-là à 17.78.

785 Avec le scénario M inclut dans l'entente de principe nous risquons de déplacer au printemps le problème que les riverains vivaient lors de la saison automnale. L'élévation maximale de 16.5 pieds nous apparaît être le niveau limite, et je dis bien limite, pour protéger les berges au printemps.

790 Érosion. Même si à l'échelle globale un abaissement du niveau du lac n'apporte pas une solution systématique à tous les sites présentant un problème d'érosion, cela demeure un moyen privilégié de limiter les dégâts sur les berges en cas de vents de tempête.

795 La question que l'on se pose, des bourrasques ou des épisodes de vent comme de 25 kilomètres pendant quatre heures ou plus durant un ou plusieurs jours consécutifs, peuvent-ils aussi être dommageables pour les berges d'autant plus si le niveau du lac est haut.

795 Donc, vous avez quelques photos d'érosion ici. On l'a vu cet après-midi, ici vous avez le parc national de la Pointe-Taillon. Vous avez ici Dolbeau-Mistassini Pointe-Racine.

Nos recommandations.

800 Effectuer des études techniques pour analyser et mesurer l'incidence des vents de durée et de force moindre sur l'érosion du type de berge sable que l'on retrouve autour du lac Saint-Jean.

805 Installer une jauge automatique supplémentaire et s'assurer que les trois jauges actuelles fonctionnent.

810 Parce qu'on a celle-là de Saint-Gédéon puis on nous dit souvent qu'elle est ensablée, qu'elle ne sert pas. Donc, est-ce que le fait que les jauges 45% à Saint-Henri-de-Taillon, 55% à Roberval, est-ce que ça va nous permettre de connaître l'effet de sèche continuellement. Je ne sais pas.

Transmission des données individuelles de chaque jauge par le promoteur pour mieux mesurer l'effet de sèche.

815

Installer une station supplémentaire de mesure des vents qui serait située plus près du lac.

820

Le promoteur utilise les données de Roberval et particulièrement celles de Mistook. Même si le promoteur nous dit que cette dernière fait le travail, elle est tout de même située à l'intérieur des terres. Lorsque nous lisons les rapports de suivi de RTA sur tel nombre de tempêtes, nous nous demandons si la lecture est juste. Une autre station située plus près du lac serait-elle plus efficace? Selon nous, pourrait-elle, au moins, apporter des données plus probantes qui viendraient corroborer ou non celles de Mistook.

825

Comme exemple, le rapport de suivi 2014 de RTA indique que pour les 18 et 19 novembre, il y a eu une tempête d'une durée de 14 heures avec des vents entre 33 et 44 kilomètres. Quand nous appliquons la définition de tempête utilisée par le promoteur aux données des vents, station Mistook, enregistrée sur le site des données climatiques historiques du gouvernement du Canada, nous analysons qu'une tempête aurait débuté le 17 novembre à 16 heures et s'est poursuivie jusqu'au 19 novembre à 11 heures, pour une durée totalisant 38 heures avec des vents entre 31 et 82 kilomètres.

830

835

Station de mesure des vents, on se questionne. Donc, suite à notre analyse on se pose des questions. Le rapport de suivi 2014 de RTA nous dit qu'il y a eu quatre tempêtes en novembre, le 12 novembre six heures, 13 novembre sept heures, 18, 19 novembre 14 heures, 24 novembre 7 heures. Ce qui fait 34 heures.

840

De l'autre côté vous avez, toujours à partir de la même station, le gouvernement du Canada est toujours, selon nos analyses, quelques exemples. Eux nous disent que le 2 et le 3 novembre il y a eu une tempête de 29 heures. Le 4, le 5, le 6 novembre 28 heures, le 14 novembre 19 heures, 17, 18, 19, 38 heures. On met des points d'interrogation parce qu'il y en, moi novembre-là, il y en a eu beaucoup. Le 7, le 9, le 12.

845

Donc, à ce moment-là la distorsion qui existe entre les deux dans l'information qu'on a, on se demande justement s'il ne serait pas mieux d'avoir une autre station qui viendrait corroborer un peu ce que Mistook nous dit.

850

Programme de stabilisation des berges. Lors des consultations citoyennes de 2014 organisées par le promoteur, plusieurs préoccupations des riverains sont ressorties, entre autres concernant la qualité, la durabilité et le choix des matériaux lors des travaux effectués.

Commentaires de participants. La granulométrie utilisée est plus grosse et le contenu en argile cause une plus grande turbidité de l'eau.

855

Absence de recours en cas de litige. Actuellement, il n'existe aucun recours en cas de litige concernant les travaux à réaliser. Il est difficile de s'opposer parfois même de comprendre la nature exacte des interventions. Le promoteur est juge et partie.

860

Nos recommandations.

Que le prochain décret fixe des normes plus précises et plus élevées pour tout ce qui encadre les travaux du Programme de stabilisation des berges;

865

Une granulométrie qui respecte davantage l'état initial des plages (contenu). Cela devrait être exigé par le ministère;

Un décret permettant l'évaluation de l'impact du programme de stabilisation des berges à mi-mandat, cinq ans, avec une valeur d'action et de correction;

870

Que le ministère réanalyse ses positions et se questionne sur ce qui est le plus dommageable : utiliser toujours le même sable qui s'est déplacé par l'effet des vagues ou importer du sable d'ailleurs contenant des micro-organismes qui ne sont pas toujours familiers au lac;

875

Qu'un mécanisme efficace de résolution de conflits soit prévu, comme par exemple un arbitre, un *ombudsberges*, ou par mandat du Conseil de gestion pour solutionner les litiges;

880

Que toutes les terres privées et publiques, comme Le Parc national de la Pointe-Taillon et les îles soient mieux protégés. Le gouvernement du Québec n'est-il pas tenu de jouer un rôle de gardien, de fiduciaire du bien commun, afin de protéger le patrimoine naturel pour les générations futures.

Gouvernance.

885

Il est essentiel, et nous le revendiquons, que les riverains siègent au Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean. Si ce n'était pas un contexte de riverains ceinturant le lac, est-ce

890 que nous aurions parlé de décret, de niveaux du lac, de gouvernance et de réparations des
berges? Nous en doutons. Quand on parle d'usagers, on parle de riverains en majeure partie.

895 Au lac Saint-Jean, il y a d'une part un lac qui sert de réservoir énergétique, et d'autre
part 5 000 riverains qui vivent sur ses berges. De 1985 à 2015, le nombre de propriétés est
passé de 3 300 à 5 000. La valeur moyenne, de 18,000 à 240,000 pour une évaluation globale
de 1 milliard 200 millions.

900 La proportion des riverains dont la résidence au bord du lac est leur résidence principale
est passée de 10% en 91 à plus de 48% en 2013. La ceinture du lac vaut son pesant d'or et
amène un apport économique non négligeable.

905 Quand le promoteur dit : « Le niveau maximum passerait à 15.5 pieds dès le 1^{er}
septembre. » Répondant ainsi aux préoccupations exprimées par le milieu. Qui compose le
milieu dont parle le promoteur? Ce sont nous les riverains qui demandons cette gestion du lac
depuis 1991.

Et notre recommandation, la présence statutaire d'un riverain sur l'exécutif du conseil de
gestion.

910 Clarification et consignation des droits. Un enjeu fondamental.

915 Le BAPE de 1985 a mené à la nécessité de faire la lumière sur les droits et devoirs et
pouvoirs d'Alcan et *des riverains*. Nous avons envoyé une lettre au premier ministre le 9 avril
2015. Nous avons reçu accusé réception et nous avons aussi reçu une correspondance avec
la sous-ministre le 12 août 2015 qui disait que les droits de Rio Tinto, de RTA, Rio Tinto, il
devrait y avoir une conciliation avec les droits d'aujourd'hui. Donc, c'était un enjeu important
pour le Programme de stabilisation des berges.

920 Extrait de la conclusion adressée à Monsieur Couillard quant au décret qu'il fasse état
de la clarification et la conciliation des droits, lesquels sont indispensables pour effectuer une
application sensée de l'article 46.1. Vivre dans un environnement sain et respectueux de la
diversité. La charte des droits et libertés de la personne. L'article 46.1 a une valeur quasi
constitutionnelle suite à ce que la Cour d'appel a dit, a déclaré.

925

930 Qu'il établisse clairement, dans leur application à la gestion du lac Saint-Jean, les principes et les valeurs contenus dans la loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection, et dans la loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

Un autre enjeu qui nous interpelle. Donc, politique immobilière de RTA et de la SIAL. Donc, monsieur Laurent-Paul va vous en parler.

935 **M. LAURENT-PAUL CHARTIER :**

Alors, un autre enjeu qui nous interpelle, c'est la réflexion que le promoteur est en train de faire sur sa politique immobilière.

940 Riverains, Lac Saint-Jean 2000, au nom des détenteurs des baux de villégiature de la Société immobilière Alcan limitée, demande donc au gouvernement :

945 D'inclure la gestion des terrains riverains à la gestion du lac dans le décret entre Rio Tinto et le gouvernement et dans le mandat du Conseil de gestion du lac, afin de protéger les acquis des citoyens-locataires riverains;

D'exiger que la société immobilière Alcan prenne les moyens nécessaires afin de rétablir le marché immobilier des propriétés riveraines en location;

950 De proposer la vente des terrains de la S.I.A.L. aux citoyens-locataires riverains à un prix symbolique, compte tenu de la contribution des citoyens-locataires et des municipalités à la valeur marchande desdits terrains et des conditions d'acquisition de ces derniers par la société immobilière Alcan, à l'époque;

955 D'établir clairement la concession d'usage des sols, possibilité d'un nouveau modèle de bail avec option d'achat, en fonction de l'historique et des responsabilités. Cela permettra ainsi aux citoyens-locataires d'hypothéquer leurs propriétés et de rétablir le marché immobilier à long terme.

960 Alors, pour la conclusion je vais laisser la parole à notre président, monsieur Duchesne.

M. CLAUDE DUCHESNE :

965

Depuis sa fondation, Riverains 2000 se veut être un chien de garde de tout ce qui peut affecter la protection des berges, la qualité des plages et la défense des droits des citoyens riverains.

970

Notre association a su s'impliquer dans les différents organismes, afin de contribuer au développement et à la sauvegarde de ce patrimoine régional qu'est le lac Saint-Jean.

975

Nous avons pris position pour une gestion du niveau du lac qui nous apparait comme étant celle qui assure la préservation des berges et des propriétés ainsi que la pérennité dans les travaux effectués. Nous sommes à même de constater que la prévention, au lieu de laisser faire, la nature s'avère beaucoup plus efficace pour protéger les rives et nos propriétés.

980

Quand nous constatons à l'échelle mondiale la vitesse avec laquelle les ventes, les fusions, les réorganisations d'entreprises économiques se font, nous nous inquiétons. Qui sera aux commandes de la gestion du lac Saint-Jean dans 5, 10 ou 20 ans ou davantage. Et un nouveau promoteur privilégiera-t-il quelle approche?

985

D'où l'importance d'avoir un prochain décret élargi qui protège les terres privées et publiques et qui donne des orientations plus précises, des conditions maximales pour un *Programme de stabilisation des berges* enrichi et adapté aux nouvelles valeurs sociales.

990

Actuellement, nos politiciens à courte vue repoussent la question indispensable de l'éclaircissement des droits, mais un jour ou l'autre, il faudra bien en arriver là. Cela pourrait enlever une certaine méfiance envers le promoteur et pourrait rendre meilleure l'atmosphère de collaboration.

995

En 1985, le BAPE parlait de l'importance d'un compromis acceptable entre les parties. En 2017, est-ce que l'entente de gestion participative s'avérera un compromis acceptable pour les riverains?

L'avenir nous le dira. Merci.

1000

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation. S'il vous plaît. On aurait différentes questions. Ma question, moi, ça porte sur la gouvernance. Hier, d'ailleurs, il y a quelqu'un, il y a des gens qui sont revenus sur l'importance qu'il y ait des riverains ou un riverain sur le Comité de gestion. Il y a des gens qui avaient proposé : « Ah, on verrait des gens du Comité lac-Saint-Jean 2000. » Donc, vous aviez eu déjà des supporteurs qui ont mentionné ça.

1005

1010

Mais de votre côté, je voulais revenir là-dessus. Il est question de trois membres qui seraient ajoutés en plus des membres que sont les MRC puis Mashteuiatsh. Les trois membres, vous voyez ça comment?

M. CLAUDE DUCHESNE :

On avait demandé, envoyé une lettre officielle aux parties prenantes leur demandant de faire partie d'un des trois membres. Et on nous a répondu qu'on n'était pas rendu là. On a redemandé encore une ou deux fois, on nous a toujours dit : on n'est pas rendu là. Donc, on nous a dit que si on était là, ça bafouerait la démocratie, parce qu'il fallait que ça soit l'ensemble des 23 membres qui élisent ceux qui allaient être là. Donc, nous autres on trouvait important qu'il y ait un riverain là.

1015

1020

LE PRÉSIDENT :

Donc, un riverain. Dans les deux autres membres ça serait quelle catégorie vous voyez : économique, environnement?

1025

M. CLAUDE DUCHESNE :

Bien, nous autres on a dit : « Nommez au moins un riverain. Les deux autres, bien vous les choisirez. »

1030

LE PRÉSIDENT :

C'est très rusé. Je vous remercie. Monsieur Lavoie.

1035

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1040 Dans votre mémoire, ce que moi j'ai compris du moins, vous mentionnez qu'il faudrait
fixer des normes plus précises, plus élevées, un programme mieux encadré. Alors, que
jusqu'à maintenant on a aussi entendu que des gens désiraient des projets pilotes, un décret
adaptatif, évolutif, plus souple.

1045 Comment on concilierait deux – ou peut-être que vous l'avez déjà la solution. Est-ce
qu'on est plus rigide ou on souhaite être plus souple pour les 10 prochaines années? Est-ce
qu'on change le niveau du lac de façon souple convenue démocratiquement au Comité de
gestion parce qu'on veut faire un nouveau test puis que le promoteur est d'accord ou si on le
met fixe dans le décret, comme vous l'avez vécu depuis 30 ans? Elle est là ma question.

1050

M. CLAUDE DUCHESNE :

C'est-à-dire que pour les travaux, je ne sais pas si dans votre question ça faisait partie.

1055

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Bien, je vais voir la réponse, là.

M. CLAUDE DUCHESNE :

1060

Oui. Pour les travaux, bien moi je me dis qu'il devrait y avoir plus de surveillance. Parce
que cette après-midi monsieur Gagnard qui a dit : « Donc, le matériel qu'ils ont apporté sur
notre plage, on aurait aimé ça, avant qu'ils le déposent, de dire : Bien là, ce matériel-là on ne
le veut pas ou ça n'a pas de bon sens. » Donc, pour ça là, il faudrait un peu plus de
surveillance.

1065

Souvent on nous dit qu'il y a Rio Tinto qui surveille. Il y a le ministère qui surveille. Mais
avec tout ce nombre de surveillants-là, je demande comment ça se fait qui se passe des
choses comme ça.

1070

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Vous faites référence à quelle chose, celle de cet après-midi?

1075 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

Oui. Cet après-midi.

1080 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE, commissaire :**

1085 Mais est-ce qu'on est dans le contrôle de qualité a posteriori ou est dans la demande de paramètres plus fixes a priori pour faire les travaux? Parce qu'il y en a des paramètres. Il y en a une certaine rigidité quand on parle de 30 mètres de protection de berge et de plage, puis 100 mètres minimum avant de pouvoir enclencher des travaux. C'en est pour moi de la rigidité ça. Ou le contrôle de qualité, les résultats.

M. CLAUDE DUCHESNE :

1090 Oui, mais c'est surtout la qualité du matériel sur les plages.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

C'est à ça que vous faisiez référence quand vous l'avez écrit?

1095 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

Oui, oui. Oui, oui.

1100 **M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :**

O.K. Donc, dans ce contexte-là, plus de contrôle de qualité et pour les riverains, concept adaptatif souple, flexible, est-ce que ça vous convient? Parce que ça vous ne l'avez pas écrit.

1105 **M. CLAUDE DUCHESNE :**

Pour le niveau du lac?

1110

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

1115 Pour le niveau du lac. Je comprends que l'automne c'est plus délicat, mais pour un décret plus souple.

M. CLAUDE DUCHESNE :

1120 Riverains Lac Saint-Jean depuis le début demandait un niveau à 15.5 à l'année. Donc, à ce moment-là, à l'automne c'est là qu'il y avait 50% plus de bris. Mais là, on nous ramène avec le 17 pieds le printemps, c'est-à-dire qu'on trouve ça trop haut le 16.5. On avait déjà un consensus les parties prenantes, où on disait que le printemps c'était 16 pieds. Exceptionnellement on demandait, on pourrait aller jusqu'à 16.5. Mais l'été donc le 16 pieds jusqu'au 24 septembre, l'été c'était 15.5 puis progressivement selon la saison. Mais ce
1125 scénario-là n'a pas été retenu. À la dernière minute on a appris qu'il y avait un autre scénario qui arrivait, c'était le scénario M. Donc, à ce moment-là c'est sûr, suite à ça il y a deux membres de riverains qui étaient sur les parties prenantes qui ont démissionné. Parce qu'on avait pas... On a appris à la dernière minute.

1130 On nous a dit : c'est ça ou rien. Donc.

M. ÉRIC-ANTOINE LAVOIE :

Merci.

1135

LE PRÉSIDENT :

1140 Alors, nous vous remercions pour votre présentation. On va regarder, vous avez fait différentes propositions, on aura l'occasion de les revisiter. Je vous remercie.

Avant d'inviter notre prochain participant, est-ce qu'il serait possible de faire partir la ventilation. La température commence à monter dans la salle, un peu comme hier soir. Quelques minutes de ventilation ça ferait du bien.

1145 Et j'en profite également pour inviter le groupe L.U.C gestion d'activités récréatives SENC. Alors bonsoir, Mesdames, bonsoir, Monsieur. Si vous voulez bien vous nommer pour les fins de la transcription.

MME ANNE CURY-KOENING:

1150

Alors, je m'appelle Anne Cury-Koenig, j'ai été engagée par le groupe L.U.C. qui gère le Camping Plage Robertson pour la réalisation et la présentation de ce mémoire.

M. ROCK BUCKELL :

1155

Rock Buckell, gestionnaire pour le groupe L.U.C. Camping Robertson.

MME JOSÉE ROBERTSON :

1160

Josée Robertson propriétaire du groupe gestion L.U.C. Camping Plage Robertson.

LE PRÉSIDENT :

1165

Très bien, merci. À vous la parole.

MME ANNE CURY-KOENING :

1170

On va vous présenter le mémoire qu'on vous présente, notamment pour faire état des lieux de la situation qui est arrivée ces derniers jours.

1175

En fait, on va se présenter. Donc, nous sommes une entreprise privée située dans la communauté innue de Mashteuiatsh, qui emploie 12 personnes, qui existe depuis 1963, qui offre 150 sites de camping dont certains extrêmement convoités et magnifiques au bord du lac, un restaurant avec terrasse sur la plage, un accès à la plage et des activités culturelles autochtones. On est au bord d'une plage d'une longueur qui totalise 2 000 pieds.

En 2016, la fréquentation du camping c'était 4 207 nuitées, pour les voyageurs de passage. On offre 80 terrains de camping saisonniers. Il y a environ 3 000 participants aux activités dans tout l'été. Et il y a 2 000 entrées pour les gens qui fréquentent la plage.

1180

Donc, outre l'aspect touristique et économique, le site de la plage Robertson revêt une importance aussi au niveau historique et culturel. Il est reconnu comme un site archéologique qui témoigne d'un lieu de rassemblement ancestral et millénaire. On y a trouvé des pointes de flèches et autres artefacts. C'est un des derniers lieux d'accès direct au lac pour les gens de Mashteuiatsh. C'est un lieu où prennent place des activités culturelles qui sont rassembleuses,

1185

notamment le festival de conte Atalukan et bien d'autres. Et c'est un lieu de rencontre authentique entre les Pekuakamiulnuatsh, les autres Premières Nations, les Québécois, les résidents des autres provinces et les touristes internationaux.

1190

On vous présente le plan du camping juste pour vous situer un peu et tous ses emplacements et la plage et les épis qu'on voit aussi.

1195

Nous, ce qu'on a constaté après le dégel au printemps 2017, c'est qu'il y avait déjà eu une érosion particulière qui s'était effectuée sans doute durant l'automne. Les berges sont déjà érodées le 12 mai quand le lac s'en va, enfin cale, avec une pente très abrupte à l'est du camping.

1200

Également, au niveau de la plage en général, l'épi central s'enlise, ce qui rend difficile la localisation du début de l'épi. Et ça, on le verra dans des photos ultérieures.

1205

L'état de la plage nécessite déjà une intervention. L'érosion de la berge est une réalité, quelle qu'en soit la raison, que ce soit les vents, les vagues, le gel, le dégel. Le niveau du lac est semble-t-il resté à 16 pieds maximum en novembre 2016, selon les données de la station de Roberval.

1210

Mais en fait, pour la plage Robertson, pour le camping, l'espace n'est plus sécuritaire pour la clientèle.

On constate aussi que suite au rechargement de la plage effectué par le programme dans les années 90, la matière qui est extrêmement volatile s'accumule entre le restaurant et la plage. Ce qui crée une élévation problématique. Le bâtiment s'enlise et l'eau de pluie ne parvient pas à s'écouler. Il y a un muret qu'on peut constater en bas, enfin juste au-dessus de la plage, qui a été installé et il s'enlise aussi.

1215

Alors, donc il y a des problématiques pour l'entreprise. Le 12 mai, comme on peut voir ici. Donc, le dénivelé de la plage il est comme ça. Et on a les gens du Programme de stabilisation des berges qui nous disent qu'ils ne peuvent pas entreprendre des travaux de rechargement avant l'ouverture de la saison, étant donné que les travaux doivent obtenir une approbation ministérielle. Donc, c'est plus probable qu'ils seraient effectués en automne 2017.

1220

1225 L'état de la plage a comme une image négative au Camping Plage Robertson. Ça fait une mauvaise presse et ça a des impacts financiers sur l'entreprise. Le sable qui est utilisé pour le rechargement des berges n'est pas d'aussi bonne qualité que le sable originel, ce qui a déjà occasionné une perte de clientèle sur les dernières années.

1230 Puisque l'entreprise ne peut attendre l'intervention du Programme de stabilisation des berges, les travaux à prévoir avant l'ouverture sont à la charge de l'entreprise.

1235 Ensuite, il y a eu la crue printanière de 2017. Le 16 mai 2017, le niveau du lac atteint presque 17 pieds. L'élévation à ce niveau combinée à l'action des vagues recommence à manger la superficie de la plage, à éroder la berge emportant la matière autour des racines, amplifiant le dénivelé et particulièrement en avant des emplacements de camping qui sont situés sur les butes. Je vous montrerai le plan ensuite.

1240 On peut constater que le niveau de 17 pieds préconisé pendant quatre jours au printemps, dans l'entente de gestion avec les MRC Mashteuiatsh, provoque une érosion assez importante des berges déjà.

Donc, le 18 mai on atteint 17.55 pieds. Le 19 mai on est rendu à 17,78 pieds, toujours sur le même point de vue. Le 21 mai tout est parti, en avant des butons, on a perdu complètement la plage.

1245 Donc, en fait, en 72 heures on peut voir comment on a perdu du terrain, une fois que le lac dépasse 17 pieds, et ce quelle qu'en soit la raison : la crue, le vent, les vagues, le changement climatique.

1250 Donc, en fin de compte toutes ces zones qui ont été fragilisées ça représente ce qui est encerclé en rouge, c'est-à-dire des espaces qui sont loués pour la saison estivale et qu'on ne pourra plus louer, parce qu'il est impossible de stabiliser les fondations en dessous des butons. Il y a un affaissement, il y a des arbres déracinés puis il y a un dénivelé assez haut qui fait qu'il n'y a aucun enfant qui peut se promener là de manière sécuritaire.

1255 Donc, en fait, ça provoque une perte nette de terre, mais aussi d'exploitation. Pour le camping c'est 12 sites de camping dont les revenus annuels sont estimés à 12 fois 32,50 \$ par 120 nuitées, ce qui représente un total de 46 800 \$ de revenus en moins pour l'entreprise.

1260 Toutes les réservations pour ces sites ont dû être annulées. Bien souvent ils sont loués
presqu'un an à l'avance.

1265 Et il y aura aussi des impacts supplémentaires dus à l'insatisfaction de la clientèle face
aux périmètres de sécurité ou à la réduction de la superficie ou de la qualité de la plage. Et on
n'a pas réussi à estimer encore, mais qu'on pourrait estimer à la fin de la saison.

1270 Donc, pour nous les limites du Programme de stabilisation des berges. C'est que les
représentants du Programme sont venus rencontrer les propriétaires le 23 mai 2017 pour
soumettre un plan d'action qui visait le rechargement de la plage et la stabilisation des berges
devant et sous les buttes les plus fragilisées.

1275 Mais comme il a déjà été mentionné, les travaux de solidification des buttes et de
rechargement ne peuvent commencer avant le mois de novembre 2017, c'est-à-dire bien
après la période d'exploitation pour le camping, et ce toujours en raison de différents délais
administratifs. En plus, il faut aussi parvenir à s'entendre sur la matière utilisée et la technique
de rechargement. Parce qu'en fin de compte ce n'est pas satisfaisant au niveau de
l'enlèvement des... non seulement de l'enlèvement des infrastructures, mais aussi par le fait
même que la matière est transportée tout le temps là où on ne veut pas qu'elle soit.

1280 Donc, les représentants du Programme ont tout de même mentionné qu'ils verraient à
effectuer des petits travaux pour adoucir ou niveler un peu la pente de la plage du côté ouest
avant le 24 juin 2017. Ceux-ci nous ont assuré qu'on aurait un suivi écrit. On l'attend encore.

1285 Ces mêmes représentants n'ont pas rassuré les propriétaires quant aux mesures qui
pourront être prises pour limiter l'élévation du niveau du lac dans des circonstances
semblables ou imprévues, ou même quant à la prise en compte des demandes des
propriétaires relativement à un niveau acceptable pour l'entreprise.

1290 Donc, les propriétaires du camping seront toujours tributaires du fait que les travaux
nécessaires constatés après le dégel ne peuvent être effectués qu'à la fin de l'automne, soit
bien après la saison d'exploitation.

1295 Donc, les recommandations pour la part du camping :

1300 C'est que le Programme ou Rio-Tinto communique directement avec les entreprises riveraines et les riverains lorsque des décisions les touchent, notamment si ces décisions ont des conséquences écologiques et des impacts sur leur économie. Parce qu'en fin de compte, on a eu de la misère à savoir qu'il y avait des audiences. C'est sûr qu'il faut se tenir au courant, ça nous revient, mais d'abord les audiences ont changé de date, et cetera. Et on aurait trouvé ça plus facile d'être directement informés.

1305 Pour nous aussi, il est essentiel de revoir les paramètres pour le niveau maximum du lac acceptable au printemps, car très certainement le niveau maximum doit être calculé en fonction des « si ». S'il y a du vent, des vagues, un dégel rapide, une tempête, et il ne peut sûrement pas atteindre 17 pieds.

1310 La troisième recommandation, c'est que les travaux de nivellement à effectuer par le Programme de stabilisation au printemps, suite aux événements ayant lieu durant l'hiver ou tôt au printemps, soient préautorisés afin d'apporter les correctifs avant l'ouverture de la saison touristique.

1315 Que les options de rechargement soient révisées à la hausse en termes de qualité et d'efficacité.

Et qu'on tienne compte du fait que le Camping Plage Robertson est un des seuls lieux offrant un accès direct au lac pour les gens de Mashteuiatsh.

1320 J'ai encore des photos à vous montrer. Au niveau de l'enlèvement de l'épi central, on le voit ici. C'est sûr que là les photos ont été prises pendant la crue printanière, mais déjà, la première photo on voyait que l'épi était quasiment inexistant, et que maintenant il est recouvert de sable.

1325 Et puis pour exprimer la perte de territoire, voilà ce qui s'est passé entre 2010 et 2017. Si on regarde la flèche, elle indique bien le même panneau et donc, on a perdu tout ce bout de plage-là.

1330 Voilà, c'était notre présentation.

LE PRÉSIDENT :

1335

Alors, nous vous remercions. Donc, on va examiner vos recommandations. C'est sûr, sur le premier point, concernant les audiences publiques, je comprends entièrement. Alors, nous, c'est sûr qu'on essaie de faire des annonces dans les médias. On a aussi des listes où les gens peuvent s'inscrire et suivre les actualités du BAPE. Donc, on essaie de diffuser le maximum d'information, surtout maintenant avec le Web. Alors, c'est sûr qu'on essaie quand même. On est toujours à l'affut de nouveaux moyens. On a un fil Twitter. On essaie quand même d'augmenter notre visibilité quand il y a des mandats du BAPE. Ça tombe bien, on a notre directrice des communications qui est ici ce soir. Donc, elle pourra examiner entre autres votre recommandation numéro 1.

1340

1345

Bien entendu le point 2, bien entendu on a discuté à quelques reprises. C'est toujours la question comment concilier les différents intérêts. Donc, si on dit : nonobstant Rio Tinto qui exploite le lac, les intérêts de la navigation estivale, la question faunique, comment on concilie une période des hautes eaux printanières dans le lac Saint-Jean par rapport au niveau estival. Se donner un élément complexe. On voit qu'il y a des enjeux qui peuvent devenir à ce moment-là un affrontement à cause de ça. La solution ne semble pas émerger d'elle-même en tout cas.

1350

1355

Pour le point 3. Ce que je pourrais dire, pour les travaux de nivellement effectués pour le Programme. Bien, encore une fois on voit dans les interventions de beaucoup de gens dans les mémoires, les gens aimeraient ça avoir de la flexibilité. Je pense que ça, ça fait partie, le point 3, de vœux d'avoir de la flexibilité pour ne pas attendre des mois pour avoir des travaux quand il arrive un évènement printanier, comme vous nous l'avez montré. On va regarder ça qu'est-ce qu'on peut dire sur la question de la flexibilité, mais ça apparaît un élément qui est important pour beaucoup de gens, pour différentes raisons bien entendu.

1360

Puis après ça, on va regarder les autres points aussi. Considérant les points 4 et 5 également. Est-ce que mes collègues ont des questions?

1365

M. PIERRE RENAUD :

Peut-être par rapport au point 3. Ce que je comprends c'est que RTA va effectuer des travaux d'urgence ce printemps?

1370

M. ROCK BUCKELL :

1375

Ils ont été effectués les travaux d'urgence, mais c'était vraiment des travaux, comment je pourrais dire ça. Ils ont été faits hier et aujourd'hui, mais ça s'est presque décidé sans notre accord dans un sens. On avait discuté de quelques choses au mois de mai avec des représentants d'Alcan, Rio Tinto excusez, puis les programmes. Puis quand les personnes sont arrivées pour faire les travaux, ce n'était aucunement ce qu'on avait discuté au mois de mai.

1380

Ça fait que moi je ne me suis pas obstiné à matin, j'ai dit : faites ce que vous pensez, puis on prend ce qu'il y a.

M. PIERRE RENAUD :

1385

Mais l'an passé, est-ce qu'il y a eu des travaux qui ont pu être effectués d'urgence au printemps, quand il arrivait des dommages ou des choses comme ça?

MME JOSÉE ROBERTSON :

1390

Ce n'est jamais arrivé dans le passé vraiment qu'il y ait eu des travaux à faire d'urgence au printemps. C'est une année très particulière cette année, franchement. Puis je ne sais pas c'est quoi vraiment la raison. Bien, c'est sûrement le fait de monter le niveau du lac aussi haut. C'est pour ça au printemps qu'il a fait autant de dommages. Mais les années antérieures on n'a pas eu à vivre ça.

1395

M. PIERRE RENAUD :

Je vous remercie.

1400

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous vous remercions pour votre présentation.

1405

Nous allons faire une petite pause à l'horaire. Donc, il est bientôt 20 h 20. Ça fait que nous allons reprendre à 20 h 35.

PAUSE ET REPRISE

1410

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous invitons la Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean à s'avancer. Bonsoir, Messieurs. Si vous voulez vous identifier pour les fins de la transcription.

1415

M. MARC ARCHER :

1420

Bonsoir, Monsieur le Président, bonsoir, Messieurs les Commissaires. Je me présente, Marc Archer, directeur général de la Corporation de LACTivité Pêche du Lac-Saint-Jean. Dans un premier temps, je voudrais excuser l'absence du président de la Corporation de LACTivité Pêche du Lac-Saint-Jean, qui malheureusement pour nous autres et heureusement pour lui, il est en expédition de pêche au réservoir Caniapiscau. C'est un voyage qu'il se paye tous les ans, puis ça a tombé cette date-ci. Avoir été à sa place j'aurais probablement été aussi là-bas.

1425

Dans un deuxième temps, je voudrais vous présenter la personne qui m'accompagne, monsieur Patrick Lavoie-Plourde. Monsieur Lavoie-Plourde est un biologiste qui a travaillé comme contractuel pour la Corporation de LACTivité Pêche du Lac-Saint-Jean pendant deux ans et deux mois. Et il est l'auteur principal de tous les rapports scientifiques qui supportent notre mémoire, nos conclusions et nos recommandations.

1430

1435

Et en troisième lieu, j'aimerais signaler et saluer la présence de plusieurs employés de la Corporation de LACTivité Pêche du Lac-Saint-Jean qui sont ici dans la salle. Ce sont tous et toutes de véritables passionnés du lac Saint-Jean, des poissons, de la pêche sportive et c'est des gens qui sont en première ligne et qui parfois effectuent un travail qui est assez ingrat. Je ne suis pas certain que j'aurais la patience d'endurer parfois les discours, le genre de discours qu'ils peuvent entendre à la grande journée longue sur le lac. Ça prend quand même une certaine bonne dose de tolérance et de patience.

1440

Donc, ceci dit, on va faire lecture du résumé de notre mémoire qui s'intitule « Le programme de stabilisation des berges, la gestion du niveau et les poissons du lac Saint-Jean ».

1445 La Corporation de LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean, la CLAP, est une corporation
publique sans but lucratif qui gère la pêche sportive dans l'Aire faunique communautaire du
lac Saint-Jean depuis sa création en 1996, à titre de déléataire du ministère des Forêts, de la
Faune et des Parcs. Elle a pour mission de gérer, développer et promouvoir la pêche sportive
1450 dans l'aire faunique communautaire, afin d'y assurer la conservation des ressources
halieutiques et d'optimiser les retombées économiques de l'activité. La CLAP est administrée
par un conseil composé de 14 représentants des principaux intervenants au dossier. : les
pêcheurs sportifs, Riverains 2000, la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, les
MRC du Domaine-du-Roy, de Lac-Saint-Jean-Est et de Maria-Chapdelaine, et Rio Tinto Alcan.

1455 L'importance du lac Saint-Jean pour la pêche sportive est indéniable. Il abrite une des
plus importantes populations de ouananiches indigènes au monde, d'où sa réputation
centenaire de «Royaume de la ouananiche». Il renferme aussi une très abondante population
de dorés jaunes. Le lac accueille plus de 25 000 pêcheurs certaines années et la pêche
1460 sportive y engendre des retombées économiques considérables, de l'ordre de 11,5 M\$ en
2015. En termes d'ordre de grandeur, la pêche au doré génère environ 50 000 jours-pêcheurs
par année pour 150 000 captures, la pêche à la ouananiche environ 13 500 jours-pêcheurs
par année pour 7 500 captures.

À ce jour, la CLAP a investi plus de 10,5 M\$ dans l'aire faunique communautaire du lac
1465 Saint-Jean, grâce aux droits de pêche perçus et aux contributions de nombreux partenaires
financiers. Et je tiens à le mentionner, notamment Rio Tinto Alcan. Ces investissements
touchent principalement le suivi de l'exploitation, la protection de la ressource, le
développement des connaissances scientifiques, les aménagements fauniques ou
halieutiques, le développement et la promotion de la pêche, et l'information publique.

1470 L'acquisition de connaissances scientifiques, sur lesquelles repose la gestion de la
faune aquatique au lac Saint-Jean, fait l'objet d'un fructueux partenariat avec la Chaire de
recherche sur les espèces aquatiques exploitées de l'Université du Québec à Chicoutimi. Ces
activités de recherche sont encadrées par un «comité scientifique aviseur» piloté par la
1475 Direction régionale de la gestion de la faune du ministère des Forêts de la Faune et des Parcs.

La CLAP est membre du Comité des parties prenantes de la gestion durable du lac
Saint-Jean, mis sur pied en 2015 par les trois MRC du Lac-Saint-Jean pour établir un
consensus social autour de la gestion durable du lac Saint-Jean. À ce titre, nous endossons le
1480 mémoire « Un lac pour tous » du Comité des parties prenantes, de même que l'Entente de

principe sur la gouvernance et la gestion participative du lac Saint-Jean intervenue avec Rio Tinto Alcan.

1485 Toutefois, la CLAP entretient de sérieuses réserves à l'égard du scénario de gestion M, qui prévoit le dépassement de la cote 16,5 pieds durant 12 jours lors de la crue printanière au profit des milieux humides riverains. Selon les commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les commentaires du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les gains environnementaux et fauniques de cette modalité de gestion s'avèrent négligeables, voire nuls. Qui plus est, le
1490 scénario de gestion M réduit peu ou pas l'érosion par rapport à l'actuel mode de gestion; le scénario A, d'où un risque accru que certains milieux humides riverains soient gravement endommagés ou détruit par l'érosion.

1495 Considérant les réticences de nombreux autres intervenants et les risques de toutes sortes associés à des niveaux supérieurs à 16,5 pieds – on l'a tous constaté ce printemps –, le scénario de gestion M devra être soumis à une rigoureuse analyse environnementale et faunique en rapport avec les milieux humides riverains. Idéalement, la gestion de la crue printanière se devra d'être adaptative, modulable à l'usage, suivant les constats et les avis
1500 scientifiques du ministère de l'Environnement, des Forêts, de la Faune et des Parcs et du Comité scientifique du prochain Conseil de gestion durable du lac Saint-Jean.

 À ce propos, Monsieur le Président, je voudrais ouvrir une parenthèse. Dans certaines conditions 16,5 pieds ça peut même être trop certaines années. S'il y a une tempête, si la
1505 tempête du siècle est annoncée, puis que le niveau du lac est à 16,5 pieds ou à 16,4 pieds, ça peut même s'avérer être trop haut à ce moment-là dans ce contexte particulier-là. C'est dans cet esprit-là qu'on dit que la gestion de la crue printanière au printemps devrait être modulable à l'usage adaptatif en fonction des différents contextes.

1510 La CLAP estime que le Programme de stabilisation des berges du lac Saint-Jean de Rio Tinto Alcan et la gestion du niveau de l'eau peuvent porter atteinte aux populations de poissons du lac Saint-Jean et à leurs habitats. D'ailleurs, les propriétaires riverains et les pêcheurs sportifs soutiennent que l'abondance des poissons fourrages le long des plages a considérablement diminué depuis le début du Programme de stabilisation des berges en
1515 1986. Cette affirmation récurrente repose sur un vécu collectif de longue date et elle ne peut être ignorée.

1520 En fait, il y a tellement de pêcheurs et de riverains qui rapportent la même chose, qui
répètent la même chose depuis tant d'années que c'en est presque devenu un élément
factuel.

1525 Des milieux humides riverains ont aussi été détruits ou dégradés, d'autres sont menacés
par l'érosion et d'autres sont peu ou pas accessibles aux poissons au moment opportun.

1530 Nous résumons ici les principales conclusions de la CLAP concernant les poissons, le
benthos et les milieux humides riverains en regard du Programme de stabilisation des berges
du lac Saint-Jean et de la gestion du niveau de l'eau. Pour l'essentiel, ces conclusions
découlent des analyses, études et rapports scientifiques réalisés à notre demande par la
Chaire de recherche sur les espèces aquatiques exploitées de l'Université du Québec à
Chicoutimi.

1535 Deux détails à ce niveau-là. La Corporation y a investi plus de 100 000 \$ en deux ans, et
d'autres parts, les rapports en question, qui vous ont déjà été transmis, sont empilés ici. Alors,
c'est ce qui soutient notre mémoire.

Donc, allons-y avec nos principales conclusions.

1540 Les rechargements de plage s'effectuent à la lisière des habitats de reproduction
préférentiels de quatre poissons fourrages littoraux importants du lac Saint-Jean : le méné
émeraude, le méné à tache noire, l'omisco et le fouille-roche zébré. Ceux-ci se reproduisent
près du rivage en eau peu profonde sur un substrat sableux et donc, potentiellement, le long
de toutes les plages rechargées.

1545 Les milieux humides riverains constituent des habitats de reproduction essentiels pour
plusieurs espèces de poissons, dont la perchaude et le brochet qui s'y reproduisent tôt au
printemps dans la végétation inondée par la crue. Ces habitats représentent aussi les
écosystèmes les plus riches et les plus productifs du lac.

1550 Deux détails qui valent la peine d'être mentionnés ici. La perchaude c'est la proie
favorite préférentielle du doré jaune dans la littérature scientifique. Et le grand brochet c'est le
seul prédateur potentiel de la barbotte brune au lac Saint-Jean. Donc, on a tout avantage à
avoir des populations de ces deux poissons-là qui sont abondantes le plus possible.

1555

Les poissons fourrages littoraux, incluant la perchaude, constituent une importante source de nourriture pour les espèces sportives et les autres espèces piscivores. Selon les années, ils représentent 35 à 70% de l'alimentation du doré jaune et 10 à 30% de celle de la ouananiche.

1560

Les rechargements de plage provoquent des perturbations dans le milieu aquatique, qui peuvent entraîner divers impacts sur les populations de poissons fourrages littoraux. De 1986 à 2015, près d'un quart de million de camions de sable ont été déversés sur les plages du lac pour les recharger, sans compter les camions de pierres pour les perrés et les épis. Les rechargements de plage étant récurrents, ils seront poursuivis de 2017 à 2026 et ils devront l'être après 2026.

1565

Plusieurs espèces de poissons s'alimentent de benthos à un moment ou l'autre de leur cycle vital, dont la plupart des poissons fourrages littoraux.

1570

Selon une étude réalisée pour le compte du promoteur, les rechargements de plage réduisent l'abondance du benthos en dehors de la zone de marnage du lac, là où il abonde le plus, mais leur incidence exacte reste peu documentée et mal définie.

1575

Sur la base des inventaires réalisés à ce jour par le promoteur – quatre inventaires entre 1989 et 1995 – il est impossible de conclure, dans un sens ou l'autre, relativement aux impacts des rechargements de plage sur les poissons fourrages littoraux et de statuer sur les variations de leur abondance depuis le début du Programme de stabilisation des berges en 1986.

1580

La gestion du niveau de l'eau au printemps et en été module le développement de la végétation dans les milieux humides riverains et elle influence leur qualité, leur disponibilité pour les poissons et leur connectivité avec le lac.

1585

La transformation du lac Saint-Jean en réservoir en 1926 a entraîné la quasi-disparition de sa vaste plaine d'inondation printanière, laquelle s'avancait à l'époque vraisemblablement jusqu'à la cote 8 pieds environ. Seule une mince frange de milieux humides riverains subsiste de nos jours, entre les cotes 13 pieds et 17 pieds approximativement.

1590

Le mode de gestion du niveau du lac pratiqué depuis 25 ans a été défavorable aux milieux humides riverains. Il a entraîné un assèchement de la section supérieure de ces

habitats et une réduction de leur superficie et leur qualité, au détriment des poissons qui s'y reproduisent comme la perchaude et le grand brochet.

1595

La gestion actuelle de la crue printanière est défavorable à la reproduction de la perchaude et du grand brochet, car elle restreint la disponibilité des milieux humides riverains en période de frai. Les reproducteurs sont contraints d'utiliser des habitats sous-optimaux.

1600

Les impacts de la gestion du niveau de l'eau sur les milieux humides riverains et sur les poissons qui utilisent ces habitats demeurent largement inconnus, même 30 ans après le début du Programme de stabilisation des berges. Les connaissances à ce propos sont ponctuelles et fragmentaires, tant au plan spatial qu'au plan temporel.

1605

D'autre part, les principales recommandations de la CLAP pour le renouvellement du décret du Programme de stabilisation des berges et la gestion du niveau de l'eau se résument comme suit :

1610

Proscrire les rechargements de plage à partir de bancs d'emprunt riverains ou subaquatiques, puisque ces travaux s'effectueraient dans ou tout près des habitats de reproduction préférentiels des poissons fourrage littoraux, et ce, en pleine période de reproduction et d'alevinage.

1615

Instaurer un suivi périodique des poissons fourrages littoraux, afin d'évaluer leurs variations d'abondance au fil des ans et les impacts à long terme, donc les impacts cumulatifs des rechargements de plage sur ceux-ci – tel que recommandé également par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

1620

Instaurer un suivi du benthos permettant de préciser les impacts des rechargements de plage sur celui-ci – tel que recommandé également par ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

1625

Adopter un scénario de gestion qui maximise l'écart entre les niveaux printaniers et estivaux en abaissant le niveau moyen de l'eau en été, afin de favoriser le développement de la végétation dans les milieux humides riverains et de minimiser l'érosion des berges.

1630 Autrement dit, plutôt que d'augmenter le niveau printanier, ce qu'on propose nous autres c'est d'abaisser un petit peu plus, davantage le niveau moyen en été. Parce que l'écart, le marnage de deux pieds, on peut le gagner soit par en haut ou soit par en bas.

1635 Améliorer le suivi de l'érosion des milieux humides riverains, notamment en perfectionnant les outils et les méthodes utilisés à cette fin.

1640 Assurer une protection préventive des milieux humides riverains, en recourant à des structures adaptées à la nature particulière de ces écosystèmes. Des travaux de restauration et d'aménagement doivent être intégrés dans le Programme de stabilisation des berges, afin de compenser les pertes d'habitat survenues depuis le début du programme en 1986.

1645 Dans la mesure du possible, et j'insiste sur le « dans la mesure du possible », gérer la crue printanière de manière à devancer l'atteinte des plus hauts niveaux, afin d'optimiser la reproduction de la perchaude et du grand brochet dans les milieux humides riverains.

Gérer la crue printanière de manière à assurer l'ennoisement des milieux humides riverains durant trois à cinq semaines environ, tout dépendant de la température à chaque année, afin de prévenir l'exondation des œufs et l'emprisonnement des alevins de la perchaude et du grand brochet.

1650 Assurer l'accessibilité des milieux humides riverains semi-ouverts aux poissons qui s'y reproduisent au printemps, de même que la libre circulation des reproducteurs et des jeunes après la fraie entre ces habitats et le lac. Des travaux d'entretien ou d'aménagement doivent être effectués dans les cas problématiques.

1655 Encore une fois dans la mesure du possible intégrer dans la gestion du niveau du lac une certaine variabilité saisonnière et interannuelle, afin d'optimiser la productivité et la diversité de la végétation dans les milieux humides riverains.

1660 Enfin, intensifier et améliorer le suivi des milieux humides riverains et de leur utilisation par les poissons, spécialement la perchaude et le grand brochet.

1665 En conclusion de ce résumé, la pérennité des ressources halieutiques et de la pêche sportive au lac Saint-Jean passe par la conservation d'habitats fauniques de qualité et le maintien d'abondantes populations de poissons fourrages. Il est donc essentiel de s'assurer

1670

que le Programme de stabilisation des berges 2017-2026 et la gestion du niveau de l'eau n'aient pas d'impacts significatifs à ces égards. Dans le cas contraire, des mesures d'atténuation ou de compensation devront être appliquées, dans le cadre d'une gestion durable et multi-usage du lac Saint-Jean.

1675

En terminant, Monsieur le Président, si jamais vous ou vos collègues ont des questions bien précises concernant les études scientifiques, monsieur Lavoie-Plourde se fera un plaisir de répondre à vos questions. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1680

C'est moi qui vous remercie. Tout d'abord j'aurais une question en rapport avec justement la variabilité ou la variation des niveaux d'eau. Vous dites c'est 16,5 c'est trop haut et on veut maintenir une période printanière des hautes eaux de trois à cinq semaines, comme vous le dites. Ça implique qu'il faut trouver de l'eau quelque part pour maintenir des niveaux si on veut maintenir une variation.

1685

Tantôt je parlais en médiane ça donnait neuf pouces. Ce qui est relativement peu finalement, entre le printemps et l'été. Comment vous voyez ça, réussir à maintenir une période des hautes eaux de trois à cinq semaines. Il faut prendre l'eau quelque part.

1690

Donc, ça serait à quel niveau ça, ça commence à quelle période, ça finit à quelle période puis c'est quoi l'écart entre le niveau des hautes eaux moyen printanier et le niveau estival?

M. MARC ARCHER :

1695

Nous sommes tout à fait conscients, Monsieur le Président, que dans un monde idéal, dans les meilleures conditions possible, c'est certain qu'appliquer un scénario comme celui-là ça implique des pertes de génération pour Rio Tinto. Ça, on en est conscient.

1700

Reste à voir quelles sont ces pertes et jusqu'où Rio Tinto est prête à aller. Parce qu'à l'heure actuelle, on a gagné une diminution de l'érosion à l'automne et selon toute vraisemblance, comme il n'y a aucune perte de génération ou à peu près pas. Bien, je veux dire la perte de génération qui est engendrée à l'automne par des niveaux plus bas, ils l'ont récupérée au printemps par un niveau plus haut.

LE PRÉSIDENT :

1705

Oui, on peut le voir comme ça. Mais par contre, si on veut encourager une variabilité ça veut dire, c'est l'été que ça se passe. Parce qu'après la période printanière, la faune est très active l'été. Donc, ça veut dire il faut entraîner une variabilité dans le système pendant l'été. Ça voudrait dire par exemple, si on veut le faire varier, ça veut dire il faut dire à Rio d'être contraint par le 14 pieds minimum pour qu'il puisse descendre à 13 pieds disons.

1710

M. MARC ARCHER :

1715

Ce que ça peut vouloir dire, Monsieur le Président, puis là, j'espère que tout le monde en est conscient. C'est que si on part à 16,5 pieds – je donne un exemple théorique – si on part à 16,5 pieds au printemps et qu'on veut assurer un marnage de deux pieds, à ce moment-là on est rendu à 14,5 pieds au milieu de l'été. Et là, si Rio Tinto veut continuer à produire de l'électricité, bien il faut qu'ils continuent à turbiner de l'eau. Et là, ça peut arriver, tout dépendant des années évidemment et de l'hydraulicité, ça peut arriver que le niveau, à ce moment-là, du lac descende à 13 pieds, 12,5 pieds, 12 pieds.

1720

Nous là, notre rôle, compte tenu de la mission de notre organisme, c'est de formuler des recommandations qui concernent la faune aquatique, les poissons, les milieux humides riverains. Au même titre que d'autres intervenants vont formuler des recommandations plus en fonction de leurs intérêts ou encore de leur préoccupation spécifique.

1725

Et je suis conscient, on est tous conscient, les autres intervenants aussi, qu'il va y avoir un compromis à faire et qui ne sera pas facile à faire.

1730

LE PRÉSIDENT :

Si on veut favoriser la faune, il y aurait des nouveaux compromis à faire, notamment sur les niveaux minimaux estivaux.

1735

M. MARC ARCHER :

Tout à fait.

1740

LE PRÉSIDENT :

Par contre, vous mentionnez : essayer de devancer la crue. Actuellement, on voit, la façon que – là, j'ai des graphiques, la situation moyenne, mais à titre préventif par exemple, en

1745

moyenne puis cette année on a vu que Rio Tinto a ouvert les vannes très, très tôt parce qu'ils s'attendaient à une crue importante.

C'est parce qu'en moyenne, la compagnie ouvre, ils turbinent un peu plus, ils turbinent le plus qu'ils peuvent à l'Île Maligne pendant la période printanière. Mais néanmoins, très tôt, en moyenne c'est à partir de la mi-avril, ils laissent couler de l'eau dans les décharges.

1750

M. MARC ARCHER :

Oui.

1755

LE PRÉSIDENT :

Pour éviter que le lac monte trop vite.

1760

M. MARC ARCHER :

Oui.

1765

LE PRÉSIDENT :

Si on voulait devancer la crue printanière, ça voudrait dire que Rio ne laisserait pas couler de l'eau à partir de la mi-avril. Ils retarderaient ça un peu, pour faire monter très rapidement. Le danger c'est, comme on a vu ce printemps, c'est conjuguer avec les périodes pluvieuses...

1770

M. MARC ARCHER :

...c'est la raison pour laquelle, Monsieur le Président, j'ai tant insisté dans la mesure du possible. Et si Rio Tinto nous dit que ça comporte trop de risque au niveau de la sécurité civile, moi je suis tout à fait disposé à les croire là-dessus. C'est-tu possible, ça l'es-tu pas? La question est posée puis je suis prêt à les croire.

1775

LE PRÉSIDENT :

1780 O.K. Mais disons, quand je regarde les données hydrologiques, à prime abord, si on fait monter la crue trop vite, ça veut dire qu'on a moins de marge de manoeuvre.

M. MARC ARCHER :

1785 Tout à fait. Parce que là il faut garder plus d'eau plutôt. Puis là, après ça tu es pogné pour évacuer ce qui s'en vient. Ça fait que là, t'as beaucoup moins de marge de manoeuvre.

LE PRÉSIDENT :

1790 Très bien.

M. MARC ARCHER :

1795 On est conscient de ça.

LE PRÉSIDENT :

1800 J'aurais probablement un autre point. Sur la question du sable. Vous dites, vous ne voulez pas que du sable soit prélevé dans le... Est-ce que c'est ex cathedra, dans aucune circonstance? Parce qu'on a plusieurs personnes qui sont venues, par exemple du côté de la plage Wilson, dans des cas particuliers.

M. MARC ARCHER :

1805 Bien, on ne peut pas...

LE PRÉSIDENT :

1810 Est-ce qu'on est prêt à avoir une ouverture, c'est contrôlé...

1815 **M. MARC ARCHER :**

1820 C'est le moins possible, évidemment. Puis dans un autre ordre d'idée, s'il y a des projets pilotes ou des tests qui peuvent être faits. Bien, il suffit de s'assurer que dans le secteur en question, est-ce que ce secteur-là est un site de reproduction important pour des poissons fourrages littoraux. Si ce n'est pas un site de reproduction important, bien, ne prenons plus de chance. Si le site est un site important, prenons moins de chance.

LE PRÉSIDENT :

1825 Je ne sais pas pour la plage Wilson c'est quoi, là.

M. MARC ARCHER :

1830 C'est adaptatif à tous les niveaux. Ce n'est pas dans le ciment ça, là. Et tout ça, va être rediscuté évidemment, enfin je l'espère, au niveau du conseil de gestion durable du lac Saint-Jean où là, tous les intervenants sont représentés.

LE PRÉSIDENT :

1835 Donc, ça répond bien à la question. Alors, je vous remercie pour votre présentation.

M. MARC ARCHER :

1840 Ça me fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

1845 Et ça se peut, en tout cas on verra. C'est sûr que les documents on va les examiner. On a des analystes particulièrement qui vont les regarder plus en détail. C'est sûr, si on voit qu'il y a des références que vous semblez avoir, bien c'est possible que peut-être notre analyste pourrait vous contacter pour obtenir des références additionnelles.

M. MARC ARCHER :

1850 Ça nous fera plaisir. Merci encore.

LE PRÉSIDENT :

1855 Merci de votre collaboration. Je vais maintenant inviter, monsieur Jean-Yves Deschênes.
Bonsoir, Messieurs. Alors, vous identifier pour les fins de la transcription.

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

1860 Bonsoir, Jean-Yves Deschênes, membre de l'Association des propriétaires de chalet de
la Pointe Wilson.

M. RÉGINALD GERVAIS :

1865 Et Réginald Gervais, même référence.

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

1870 On représente ici ce soir un Comité ad hoc qui a été formé pour avoir des discussions
avec Rio Tinto Alcan concernant la protection de la plage Wilson à l'automne et au printemps
2013 et 14.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

1875 **Donc, mise en situation. Depuis le début des années 60, des familles du quartier Isle-
Maligne à Alma et de Saint-Cœur-de-Marie se sont installées progressivement sur la rive du
lac Saint-Jean au bout des lots 4, 5 et 6 du Rang A du canton de Taillon à Saint-Henri-de-
Taillon. Ce lieu, appelé plage Wilson, est principalement constitué d'une dune de sable qui
oscille entre 10 et 20 mètres de haut. Le sable fin et doré qui la compose origine
principalement du grand delta sablonneux de la rivière Péribonka. La plage qu'on y retrouve
n'a pas subi les actions d'artificialisation mises de l'avant, au cours des ans par Rio Tinto
sans le cadre de son programme de stabilisation des berges.**

1885 **Contigüe au projet d'agrandissement du Parc national de conservation de la Pointe-
Taillon et au camping Belley, celle-ci s'étend sur plus d'un kilomètre de long. Localisé à l'est
du lac Saint-Jean, ce secteur est sous l'influence des vents dominants provenant de l'ouest
qui balaient régulièrement le Pekuakami.**

1890 **La fragilité apparente de cette zone a toujours fait partie des préoccupations des villégiateurs qui ont installé des chalets sur la dune et ont utilisé la plage pour leurs différentes activités de loisir.**

1895 **Dès le milieu des années 60, des activités de reboisement et de revégétalisation ont été mis de l'avant pour accentuer la stabilisation de la dune et du littoral.**

1900 **Naissance de l'association. C'est en 69 que certains des propriétaires de chalets du secteur décident de former une association devant les regrouper et les représenter auprès des autorités concernées. En 79, la Fabrique de la paroisse Sainte-Marie d'Isle-Maligne, qui était propriétaire du terrain où se trouvait les chalets, cède officiellement celui-ci à l'Association des propriétaires.**

1905 **L'Association est dirigée par un conseil d'administration de sept personnes et est redevable à l'assemblée générale de ses membres qui se réunissent annuellement depuis sa fondation, il y a près de 50 ans. Notre association a été l'une des premières à être créée autour du lac et encore aujourd'hui, elle peut être considérée comme un modèle d'implication citoyenne en ce qui concerne la protection et la naturalisation de son environnement immédiat.**

1910 **Voici quelques exemples d'actions posées au cours des ans visant la préservation de notre environnement naturel :**

1915 **- Revégétalisation des pentes de la dune avec des espèces de plantes et d'arbres indigènes.
- Reconnaissance et mise en valeur des plantes reliques laissées en place après le retrait de la mer Laflamme.**

1915 **- Refus systématique de tous travaux de stabilisation proposé par le gestionnaire du Lac impliquant une dénaturalisation des berges et des rives de la plage Wilson.**

1915 **- Construction et installation sur pilotis de 11 blocs de cabanons communautaires sur la plage.**

1920 **- Dépôt de mémoires favorables au projet d'agrandissement du Parc de la Pointe-Taillon.**

1920 **- Vente d'une portion significative de nos terrains pour les protéger en les intégrant au projet d'agrandissement du Parc national de la Pointe Taillon.**

1920 **- Droit de passage pour l'installation de la Véloroute des Bleuets sur nos terrains.**

1920 **Et dernièrement,**

1925 **- Réalisation d'un site d'interprétation historique et environnemental à l'entrée du quartier.**

1930

Les événements de l'automne 2013. En début d'automne 2013, et pour une deuxième automne consécutif, des vents violents et constants du nord-ouest jumelés à un niveau du lac trop élevé ont entraîné des dommages significatifs sur une portion importante des berges du lac Saint-Jean, particulièrement dans le secteur de Saint-Henri-de-Taillon.

1935

Excédé par la répétition de cette situation causée par la gestion non soutenable du niveau du lac par les responsables de Rio Tinto, l'exécutif de notre association de riverains a demandé une rencontre avec Rio Tinto.

1940

Le 27 novembre de la même année se tenait à Saint-Henri, une assemblée de l'association des propriétaires avec certains répondants de Rio Tinto. Cette rencontre a regroupé pendant la soirée plus de 150 villégiateurs du secteur et visait à obtenir le point de vue des responsables de Rio Tinto en lien avec le « désastre écologique » survenu sur les berges du lac Saint-Jean au cours des semaines précédant cette rencontre.

1945

Pendant la soirée, le président de l'Association a fait la lecture d'une lettre adressée à la multinationale présentant certains des préjudices encourus par ses membres et demandant au gestionnaire unique du niveau du Lac comment il entend empêcher que cette situation se reproduise.

1950

Il va sans dire que les membres de l'Association des riverains s'attendaient à obtenir un retour écrit de Rio Tinto à ce sujet. Et ce, d'autant plus que les porte-paroles de la compagnie ont mentionné à plusieurs reprises dans les médias qu'ils étaient toujours à l'écoute des demandes d'information des riverains concernant les rives du lac Saint-Jean.

1955

M. RÉGINALD GERVAIS :

Formation d'un comité Ad Hoc. En milieu décembre, comme nous n'avions pas de nouvelles de Rio Tinto à nos demandes, nous avons décidé de former un comité Ad Hoc responsable d'éventuelles rencontres avec Rio Tinto.

1960

Formé de sept personnes de formations et d'origines professionnelles diverses, ce comité consultatif était redevable à notre assemblée générale pour tout ce qui aurait trait à d'éventuels travaux sur notre plage. L'idée de former un comité de sept personnes était de ne jamais rencontrer seul l'équipe du programme de stabilisation des berges de Rio Tinto. Pour ce qui est de la responsabilité des dommages subit sur les rives du lac en milieu de novembre 2013, les seules informations répétées par le service de relations publiques de Rio Tinto étaient que le tout a été causé par des vents violents enregistrés à ce moment.

1965

1970

Malheureusement pour la compagnie, il y a peu de gens au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ne savent pas que le niveau trop élevé du lac Saint-Jean est en grande partie responsable de

nombreux dommages constatés. Comme par hasard et comme on a pu le constater ce printemps, des vents violents, il y en a eu en mai, en juin, en juillet, en août et en septembre et il n'y a pas de dommages sur les berges du lac à ces moments-là.

1975

Au cours des ans, ceux-ci apparaissent ponctuellement lorsque le niveau monte au-dessus de 15,5 pieds. Gérer le niveau du lac Saint-Jean, un des plus beaux lacs qu'on retrouve au Québec, n'est pas un droit, c'est une responsabilité qui implique de prendre en considération les besoins de tous les utilisateurs et de respecter l'intégrité de l'environnement qu'on y retrouve.

1980

Démarches du comité Ad Hoc. Voici un bref résumé des principales actions menées par notre comité de mise en place à sa dissolution au mois de mai 2014:

1985

- 7 janvier 2014. Première réunion du comité au cours de laquelle on détermine une stratégie pour provoquer une rencontre avec l'équipe de Rio Tinto. Comme nous n'avons pas de nouvelles du gestionnaire, nous décidons de contacter des intervenants politiques pour faire bouger les choses.

1990

- 10 janvier 2014. Des lettres sont remises à Messieurs Stéphane Bédard, Sylvain Gaudreault, Denis Trottier, Alexandre Cloutier ainsi qu'à André Paradis, maire de Saint-Henri-de-Taillon et préfet de la MRC. Celle-ci était accompagnée de la copie de la lettre envoyée à Rio Tinto berges demandant qu'ils fassent suite à la lettre qui leur avait été remise le 26 novembre 2013.

1995

- 6 février 2014. Suite à un contact en janvier, une rencontre s'est tenue dans les bureaux de Rio Tinto berges le 6 février. De longues échanges animés mais courtois ont eu lieu entre les deux parties. De notre côté, on préconise des solutions le plus naturelles possible pour restaurer notre berge à la fonte des glaces. De l'autre côté, on propose toujours des solutions impliquant un procédé artificiel des berges avec l'importation de matériaux externes au milieu naturel. Les représentants de Rio Tinto berges nous indiquent qu'ils vont nous revenir avec une proposition après avoir consulté leurs ingénieurs conseil.

2000

2005

- 20 février 2014. Nous sommes convoqués le 18 février pour une rencontre le 20 dans les bureaux de Rio Tinto. On nous propose un rechargement intensif avec un substrat

2010

granuleux provenant d'un site à proximité de Saint-Henri. Scénario qui avait déjà été refusé par notre association de plus de 10 ans. De plus, on recommandait de creuser au bas du talus de la dune afin d'y engouffrer de grosses pierres (perré) recouvertes du fameux sable importé à l'aide de plus de

2015

2 500 voyages de camions. De notre côté, on suggérait que plutôt de remonter du sable lorsque le niveau est bas au printemps avec de l'équipement léger afin de sécuriser le bas du talus et de préserver l'aspect naturel de notre plage. Les gens des berges nous informent qu'ils vont réfléchir, faire des vérifications et nous reconvoquer rapidement à ce sujet étant d'accord avec le fait que le

lapse de temps pour effectuer des travaux peut être très court au printemps.

2020

- 1er avril 2014. Après six semaines d'attente sans nouvelles, les membres du comité décident d'aller rencontrer des personnes du ministère, de différents ministères au bureau de Jonquière. On nous écoute et on semble prêt à accepter qu'un petit tracteur puisse remonter un peu de sable si Rio Tinto fait les travaux et si la MRC et la municipalité sont en accord.

2025

- 2 avril 2014. Devant l'absence de contact avec les responsables de Rio Tinto, le comité décide d'aller se présenter à leur bureau pour leur faire part de nos démarches en apparence positives avec le ministère.

2030

- 8 avril 2014. Les responsables de Rio Tinto nous convoquent pour une rencontre le 10 avril.

- 9 avril. Rio Tinto nous informe que la rencontre est annulée sans nous donner de raison.

2035

- 28 avril. En après-midi, nous rencontrons encore une fois Rio Tinto berges. Après deux heures et demie de discussions, nous leur demandons de nous faire parvenir par écrit une liste des alternatives qu'ils nous proposent afin de les présenter à notre CA et, éventuellement, à nos membres en assemblée générale. En réponse, ils nous déposent une lettre présentée à l'annexe 1. Celle-ci, datée du 28 avril, a été pré-imprimée avant notre rencontre de plus de deux heures et constituait à la fin des rencontres et des discussions avec notre association de riverains. À notre avis, cette lettre et les copies conformes qui allaient suivre directement à nos membres, constituent les prémisses d'une éventuelle cause bâillon.

2040

2045

- 5 mai. Par courrier à nos membres (annexe 2), les gens de Rio Tinto se déresponsabilisent des dommages éventuels qui pourraient survenir aux propriétés contigües du talus appartenant à l'association. La raison évoquée : ils considèrent que l'association qui les représente a refusé leur proposition de stabilisation de la berge.

2050

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

2055

En conclusion, du début de la période de dommages à notre plage, en milieu novembre 2013, à la fin abrupte de nos discussions par une lettre de menaces à peine voilées de Rio Tinto berges, ce sont près de six mois qui se sont écoulés afin de trouver des solutions qui ne passent pas par la dénaturalisation accélérée de notre plage.

2060

Selon la majorité d'entre nous, la meilleure façon d'éviter de devoir réaliser des travaux de stabilisation des berges du Pekuakami , c'est de respecter la recommandation du BAPE émise il y a déjà 30 ans à savoir: ne pas dépasser avant la prise permanente des glaces, un niveau de 15,5 pieds. La mise en place d'une nouvelle équipe de gestion des niveaux du Lac avant l'automne 2012 correspond à une approche plus limite des balises imposées à la multinationale.

2065

La résultante de cette nouvelle façon de faire a été d'entraîner des dommages successifs pendant les automnes 2012 et 2013. Les principales conclusions à notre mémoire sont les suivantes :

2070

- Au vu des récents dépassements de niveau ce printemps et des dommages aux plages qui ont suivi, nous recommandons, dans la mesure du possible, de ne jamais dépasser un niveau du lac Saint-Jean de 15,5 pieds. Ceci permettra de réduire considérablement la nécessité de réaliser des travaux d'artificialisation des berges.

2075

- Au vu des méthodes de discussion de Rio Tinto berges avec une association de riverains, nous concluons qu'il est important de ne pas rencontrer seul les responsables de la compagnie. Il est essentiel de déléguer des sous-groupes qui pourront témoigner de ces mêmes discussions. Nous pensons de plus en plus que les représentants de Rio Tinto ont la capacité d'utiliser la façon de faire « diviser pour régner » dans leurs relations avec les riverains.

2080

- Considérant le fait que nous sommes la seule association propriétaire de sa plage autour du lac Saint-Jean, que nos propositions n'ont pas été considérées par Rio Tinto et surtout, que le tout s'est terminé par des lettres de menaces à peine voilées à nos membres, nous avons peine à imaginer comment ça se passe avec d'autres propriétaires de résidences qui

2085 sont liés par un bail de location de terrain avec la multinationale. Nous sommes portés à
penser que les discussions ne sont pas toujours équilibrées lorsqu'il est question de
négocier afin de trouver la meilleure solution aux problèmes qu'on retrouve sur le terrain.
Les moyens de protection mises de l'avant par des ingénieurs prennent très rapidement le
dessus.

2090 - Selon nous, nous pensons que les responsables de Rio Tinto ont systématiquement
refusé nos solutions de restauration de notre plage parce que si ces solutions-là plus
douces fonctionnaient, ça remettrait en cause la nécessité d'avoir utilisé depuis trente ans
des méthodes accélérant l'artificialisation des berges. Croyez-nous, et c'est la seule
2095 motivation qui nous oriente en tant qu'association de riverains, notre volonté profonde est
la préservation naturelle des berges du lac Saint-Jean. Pour Rio Tinto, le Lac est un
réservoir hydrographique.

2100 Pour nous, c'est un écosystème complexe de grande qualité qu'il faut tenter de
préserver à tout prix. Certains agents de développement de la région nous disent à
l'occasion : « que serait la région sans l'Alcan »? Nous, les riverains, disons : « Que serait
l'Alcan sans le lac Saint-Jean et son bassin hydrographique »? Une chose nous semble
évidente, il serait temps que la compagnie commence à respecter l'environnement naturel
du lac que nous lui avons prêté.

2105 **Suggestions et recommandations.** Concernant l'avenir de la gestion de notre plage,
nous aimerions amener à l'attention des commissaires du BAPE les éléments suivants : La
mémoire étant une faculté qui oublie, nous pensons qu'il serait intéressant de préserver la
plage Wilson à l'état naturel. Ceci permettrait à la population du Lac-Saint-Jean de constater
2110 comment étaient les plages de son lac avant les travaux de rechargement effectués dans
les dernières décennies par la compagnie.

2115 Nous aimerions faire de notre plage un projet pilote où il serait possible d'effectuer,
dans le cadre du programme de stabilisation des berges, des travaux de protection non
invasifs et mettant l'accent sur la préservation et la mise en valeur de notre milieu naturel.
Nous souhaiterions travailler avec RT berges à des travaux de plantations et de
revégétalisation, à l'installation d'équipements de sensibilisation des utilisateurs, et, lorsque
nécessaire, à la réalisation de travaux légers visant à ramener le sable originel sur notre
plage pour restaurer nos berges endommagées.

2120 **Merci de votre attention.**

FIN DU MÉMOIRE.

LE PRÉSIDENT :

2125

Alors, nous vous remercions, Messieurs, pour votre présentation. Comme je l'ai dit à quelques reprises, on va regarder qu'est-ce qu'on peut dire sur les possibilités de tenter des projets pilotes qui pourraient avoir des chances d'être efficaces.

2130

C'est certain là qu'on prend connaissance des lettres, la lettre de Rio Tinto. C'est sûr qu'on peut comprendre de votre côté, du côté de la compagnie aussi, si on ne s'entend pas, des fois ça peut se ramasser devant les tribunaux. Donc, qui a été négligeant ou quoi que ce soit. Donc, je pense qu'il ne faut pas le voir de façon nécessairement agressive, je veux plutôt le voir de façon positive et tout ça. Et c'est bien certain que même s'il y a des projets pilotes qui sont tentés, il faut avoir des chances de penser que ces projets pilotes-là seraient efficaces.

2135

2140

Et par rapport à ça, bien, il ne faut pas qu'il ait des blâmes s'ils ne le sont pas. Ça peut arriver. On peut voir, O.K. Essayons. Ce n'est pas nous qui décidons, mais il faut être conscient que les berges du lac Saint-Jean sont quand même soumises à des actions, les vagues sont quand même assez fortes, mais si on descendait le niveau à 12 pieds, quand il y a une vague d'un point deux mètres qui frappe une plage, ça cause du transport de sédiments. Ça met en suspension des sédiments. Donc, on sait que le lac est un générateur de vagues assez fortes. Donc, il faut voir bien comme il faut.

2145

Quoique ce que j'ai compris c'est que la plage Wilson ne semble pas tellement loin d'un équilibre naturel dans ce cas-ci. C'est pour ça que je me dis bon on peut...

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

2150

Et elle se recharge naturellement.

LE PRÉSIDENT :

2155

Elle est portée à se recharger naturellement. Des fois c'est de donner un coup de pouce pour qu'elle se recharge un peu plus vite. C'est comme ça un peu que je percevais votre intérêt.

2160

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

Bien, c'est de protéger le talus. C'est clair.

2165

M. RÉGINAL GERVAIS :

J'aime votre expérience quand vous dites : 12 pieds plus six pieds de berges. Ça fait 17 pieds. Mais quand ça fait 17 plus 17, ça fait encore plus haut. C'est bien beau 17.5, mais ils ne calculent jamais les vagues. Et un autre exemple que je conte. Moi, ce que je trouve, Rio Tinto ils veulent réparer, mais moi l'exemple que je conte à mes voisins. S'ils brisent ma vitre de vitrine dans mon salon, puis ils veulent me réparer. Moi je veux qu'ils me reposent une vitre. Je ne veux pas qu'ils me posent un contreplaqué. C'est pour ça qu'on veut avec notre sable, qu'on prenne simplement notre sable avec les autorisations puis on va réparer avec notre élément naturel.

2170

2175

LE PRÉSIDENT :

C'est bien noté. Mais dans le cas de la plage Wilson ça semble être relativement différent parce qu'il y a un talus important. Mais on voit au pourtour du lac, les gens ont eu tendance à se mettre quand même, à s'installer relativement proche des plages. Alors, si le niveau du lac avait été un niveau estival de 12 pieds, bien ça veut dire qu'à des endroits les plages seraient 50, 75, 100. La ligne de rivage serait peut-être mètres plus loin. Où les gens se seraient installés à ce moment-là? Peut-être ils se seraient avancés à ce moment-là pour être très près de la plage.

2180

2185

Donc, on pourrait voir des dynamiques comme ça. C'est ça qui fait que la situation est un peu complexe à gérer aussi. Il faut faire attention, le niveau ce n'est pas nécessairement la solution miracle. Parce que c'est un problème distingué. Oui, il y a des dommages à la plage. Après ça, quand le niveau est très élevé, compte tenu de la situation des propriétés, là il peut y avoir des dommages aux propriétés.

2190

Là, je pense qu'il y a deux distinctions à faire entre plage et berge, où les propriétés sont installées. La nuance est là. J'ai comme la conviction, si le niveau estival avait été 12 pieds, les gens, les chalets auraient été plus avancés dans le lac. Je suis pas mal convaincu de ça.

2195

M. RÉGINAL GERVAIS :

2200 O.K. Mon confrère puis moi, pour descendre à notre plage, on descend 57 marches.

LE PRÉSIDENT :

2205 C'est ça, ce qui est différent pour vous, là. Mais je comprends vos préoccupations et votre désir de vouloir aussi préserver le talus qui est devant la plage.

M. JEAN-YVES DESCHÊNES :

2210 Le côté naturel.

LE PRÉSIDENT :

On va regarder ça.

2215 **M. JEAN-YVES DESCHÊNES :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2220 Merci à vous. Alors, nous allons maintenant inviter le Syndicat des travailleurs d'aluminium d'Alma, le local 9490, c'est-à-dire les Métallos, si j'ai bien présenté. Bonjour, Monsieur, si vous voulez bien vous identifier pour les fins de la transcription.

2225 **M. PATRICE HARVEY :**

Bonsoir, mon nom est Patrice Harvey. Je suis le représentant pour le dossier des berges pour le Syndicat national des employés d'aluminium d'Alma.

2230 Ça sera verbal. Au préalable, je vais vous faire part de nos réflexions, de nos positions et quelques recommandations par sujet.

2235 Au préalable, on va se présenter. Chez nous on représente trois accréditations
syndicales : les policiers pompiers; les gens horaires de l'usine et les bureaux. Nous sommes
aussi membres d'une coalition qui représente plus de 50% des employés de la région qui
oeuvrent chez Rio Tinto. Membre de la FTQ aussi. La FTQ qui représente près de 630 000
2240 membres dans la province de Québec et aussi qui ont des positions qui sont en enlignement
avec ceux que je vais vous présenter.

2245 De plus, chez nous le rôle des syndicats est avant tout de la défense professionnelle
des membres. Comme syndicat, on a aussi le rôle de vigie économique, sociale et
environnementale. On doit s'assurer que les entreprises où travaillent nos membres ont des
pratiques acceptables tant au niveau éthique qu'environnemental. On est souvent le dernier
rempart avant l'arbitrage et l'abus.

2250 Sous cette toile de fond, l'environnement est une préoccupation majeure pour nos
organisations. La notion environnementale présentement du métal vert recyclable avec de
l'énergie renouvelable est utilisé de plus en plus dans un marché concurrentiel. Appellation
que l'on doit préserver. Cependant, de nombreux emplois qui sont verts en principe ne le sont
pas en réalité en raison des dommages causés à l'environnement.

2255 Le Programme de stabilisation est un élément essentiel de ce concept. La notion
d'emploi vert n'est donc pas absolue. Il existe des nuances de verts et le concept va évoluer
au fil du temps. L'énergie renouvelable n'égale pas nécessairement un pot en verre. À cet effet,
je reviendrai sur quelques énoncés et recommandations les appuyant.

2260 L'eau potable, propriété collective.

2265 Déjà, en 1957 la position de la FTQ énonçait que les ressources naturelles étaient la
propriété commune. Ces ressources et ces richesses appartiennent de droit et en premier lieu
aux citoyens de cette province. Les travaux de la commission ont beaucoup parlé du
Programme de stabilisation. Par contre, des enjeux majeurs pour les prochaines années
concernent l'eau douce. Des enjeux pour les générations futures. L'accès, la qualité, la
disponibilité, l'exploitation et j'en passe.

2270 Ce que nous recommandons.

S'assurer d'inclure un volet suivi du maintien de la qualité de l'eau dans le programme, et ce, à toutes les étapes. Avant, pendant, après les travaux.

2275 Travaux de restauration. Plusieurs riverains se plaignent, avec raison, de la détérioration de leur site après une restauration.

Un constat. Trop de latitude est laissée au promoteur durant la durée du programme.

2280 Ce que nous recommandons.

Inclure dans les devis autorisations, et cetera, la notion de qualité des travaux et exigences des matériaux. Resserrer le contrôle qualité tout au long du choix de l'exploitation, de la manutention, du dépôt des agrégats.

2285 Prévoir à cet effet une présence pour le contrôle qualité lors desdits travaux. Contrôle externe du promoteur. De plus, nous recommandons de limiter la durée du renouvellement à cinq ans.

2290 Droit. Pendant les audiences et les réflexions de plusieurs groupes y participant, ce qui a permis de dégager un large consensus sur la remise à niveau des droits acquis par Alcan au début du siècle précédent et retransmis à RTA lors de la vente.

2295 L'étude de la documentation a permis de constater qu'aucune mise à jour n'a été faite depuis plus de 100 ans. Malgré plusieurs opportunités telles que des renouvellements de bail, comme la Péribonka, l'extension et le report d'engagements et d'investissements, demande de certification d'augmentation d'ampérage, des demandes environnementales et j'en passe. Au contraire, on a favorisé l'entreprise en maintenant des droits centenaires. Plusieurs opportunités ont été données à des gouvernements successifs et aucune rectification, mise à jour n'a été effectuée.

2300 Le BAPE a été, à plusieurs reprises, interpellé pour élargir son mandat. Aucune ouverture ne nous a permis d'élargir ce mandat.

2305 La conclusion. Un mandat trop étroit lui a été confié.

2310 Recommandation. Que le gouvernement revoit les droits accordés à Alcan et à RTA au fil des ans.

2315 Qu'il reprenne la maîtrise du développement des ressources naturelles et énergétiques pour répondre aux besoins de la société québécoise, et ce, dans une perspective de maintien et de création d'emploi.

 Qu'il n'exige plus de deuxième et troisième transformation.

2320 Gestion participative. La notion de gestion participative est incomplète dans sa fonctionnalité et ses mandats. Plusieurs notions dans ses mandats et plusieurs notions sont floues ou incomplètes. Il est ressorti pendant les audiences plusieurs questions sans réponse. L'exemple du financement ou la composition des membres ont été soulevés à plusieurs reprises.

2325 Comme dans l'exercice des derniers programmes de stabilisation des berges, une trop grande latitude est laissée au promoteur pendant l'exécution de son programme.

2330 Recommandation. Au préalable, définir tout le concept de la gestion participative. S'assurer d'une plus grande représentativité de toute la communauté versus la MRC. S'assurer de la présence accrue des ministères concernés pendant l'exécution du programme. Prévoir un mécanisme en cas de litige entre les riverains et RTA.

2335 Redevance et gestion participative. Lors du déroulement des audiences, il a été stipulé que le Comité de gestion participative n'avait pas défini son mode de financement dans l'exécution de son mandat. À cet effet, le promoteur, l'exploitant de la ressource obtient un avantage fiscal et énergétique depuis des décennies.

2340 Nous recommandons le retour des redevances à la région pour supporter le concept de mise en valeur de l'ensemble des potentiels du lac Saint-Jean. Faire assumer les coûts de la gestion participative par RTA.

 Exigence énergétique et exploitation des ressources. Fondamentalement, la nécessité de stabiliser les berges est une prérogative de l'exploitation des usines d'électrolyse qui transforment l'alumine en aluminium, et ce, par l'exploitation de l'eau à des fins énergétiques.

2345

À cet effet, le promoteur n'a pas démontré, du moins de façon partielle, ses exigences en matière de consommation énergétique. À cela nous pouvons associer des événements récurrents d'érosion, soit pour des sites particuliers ou des périodes particulières.

2350

De plus, pendant cette période l'ajout d'une turbine à Shipshaw, un programme d'augmentation de l'ampérage dans les usines d'électrolyse, et la vente d'énergie à Hydro-Québec nous rend perplexes.

2355

Recommandation. Effectuer annuellement voire mensuellement les projections sur la demande énergétique. Effectuer un bilan énergétique et divulguer les résultats qui sont d'intérêt public.

2360

Que les bénéfices de toute vente d'énergie excédentaire reviennent à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

2365

Les syndicats sont généralement en faveur des contrats spéciaux qui sont la plupart du temps un moteur de développement économique important. Mais à certaines conditions, notamment à celle de l'engagement ferme sur l'emploi et sur le développement régional.

2370

Le Programme de stabilisation est une forme de pacte social ou toutes les parties doivent en tirer un avantage.

Recommandation. Le gouvernement a l'opportunité de rectifier l'entente d'achat d'électricité lors de conflit de travail. Faire valoir l'existence d'un pacte social sur l'avantage énergétique et le maintien de création d'emplois.

2375

L'exercice de consultation, le BAPE, c'est un outil précieux de consultation. La participation de la population et des groupes sociaux, environnementaux et syndicaux qui la représente à différents niveaux est essentielle.

2380

Recommandation. Dans l'exercice du BAPE, revoir la possibilité d'étudier d'autres propositions que celle du promoteur.

LE PRÉSIDENT :

2385 Nous vous remercions pour votre présentation. Je vais maintenant inviter, madame Pauline Matteau, qui va venir lire un mémoire préparé par madame Ariane Blais.

MME PAULINE MATTEAU :

2390 Bonsoir, Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires.

LE PRÉSIDENT :

2395 Bonsoir, Madame.

MME PAULINE MATTEAU :

2400 Je tiens d'abord à dire qu'effectivement je vais faire la lecture du résumé de mémoire qui vous a été déposé, en premier volet. Et en deuxième volet, je vais vous présenter une vidéo sur l'érosion de l'île Bouliane.

2405 Donc, comme vous le savez, mon nom est Pauline Matteau. Je suis résidente permanente et riveraine à Saint-Henri-de-Taillon. Et je suis ici ce soir, mandatée par madame Ariane Blais, bachelière en sciences biologiques et écologiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières et candidate à la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke, afin de vous présenter un résumé du mémoire qu'elle vous a déposé.

2410 Elle aurait évidemment désiré le faire personnellement, mais son contrat actuel étant à presque 5 000 kilomètres de la région, donc d'ici, je me suis engagée, à sa demande, à agir comme porte-parole.

2415 Madame Blais n'est pas résidente de la région, mais elle est particulièrement sensible aux enjeux la concernant puisqu'elle vient séjourner régulièrement, et ce depuis presque 20 ans.

 Après avoir constaté d'elle-même les impacts réels, les conséquences du changement de vocation de ce plan d'eau en réservoir hydroélectrique, elle a choisi de prendre cette problématique comme modèle pour son mémoire de maîtrise.

2420 Comme cette analyse provient d'une personne extérieure à la région, on peut considérer qu'elle ajoute un éclairage différent des mémoires qui vous ont été présentés.

Maintenant, si vous avez des questions au sujet de son mémoire, il me fera plaisir de vous communiquer ses coordonnées personnelles.

2425 Donc, voici le bref résumé. Le lac Saint-Jean, les conséquences environnementales de sa gestion.

(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE DE MME ARIANE BLAIS)

2430 **Le présent mémoire est une analyse condensée des conséquences manifestes de l'état de la gestion actuelle du Lac Saint-Jean, dans une perspective de durabilité. Les différents outils de gestion ont été analysés, ainsi que les particularités historiques et législatives. Afin de pallier aux principales lacunes observées tout en prenant en compte les réalités contextuelles, des recommandations sont proposées, dont voici les trois principales:**

2440 **Premièrement, effectuer une évaluation économique globale et complète des biens et services écosystémiques - ou ce qu'on appelle BSE - que procure le Lac Saint-Jean. Dans une optique de diversification de l'économie et de la volonté de développer le plein potentiel récréotouristique de la région, faire l'évaluation économique des BSE dans leur ensemble, permettrait probablement de remettre en perspective les véritables enjeux de l'aménagement du territoire en pouvant comparer les impacts financiers de la perturbation ou de la préservation du Lac Saint-Jean.**

2445 **En effet, cette évaluation permettrait peut-être de sortir de la dualité entre les intérêts de RTA et celui des autres utilisateurs, et d'arriver à considérer l'ensemble des potentiels de mise en valeur, dans une vision défragmentée. Il serait possible d'opposer des dollars pour des dollars et faire des choix éclairés quant aux orientations de gestion et d'aménagement du territoire. Cette analyse aurait l'avantage de rassembler l'ensemble des acteurs économiques qui dépendent des bénéfices du Lac Saint-Jean et d'en comprendre l'importance financière. Par exemple, les revenus fonciers reliés à la villégiature que reçoivent certaines municipalités constituent une partie assez importante de leurs revenus de taxes.**

2455

2460 Dans quelle mesure la détérioration des berges pourrait-elle avoir un impact sur la
stabilité des petites municipalités dont l'attrait principal est l'authenticité justement de ses
paysages naturels? Ou encore, est-ce que l'ensemble des bénéfices économiques d'une
plus grande

2465 préservation des berges compenserait les pertes prévues par RTA - des coûts associés au
programme de stabilisation - et à l'augmentation des déversements proposé dans le
scénario de consensus social?

2470 Grâce à une évaluation économique des BSE, la protection des berges et des aires
naturelles pourraient être appréciée avec une pensée collective des différents bénéfices de
la préservation et de la conservation des berges. Les efforts de préservation pourraient
alors s'appuyer sur une logique différente et être mieux structurés.

2475 Deuxièmement, reconnaître de la légitimité des aspirations de la communauté et appliquer
le principe de l'égalité des droits des usages par la création d'un comité de cogestion. En
1986, la Commission du BAPE faisait référence aux relations houleuses entre la
communauté et Alcan. Elle précisait même, et je cite: « pour que s'atténue la méfiance, il
aurait fallu des garanties d'une reconnaissance de facto de la légitimité des aspirations de
la communauté en ce qui a trait à l'utilisation d'un lac dont elle est, elle aussi responsable ».
Fin de la citation.

2480 Le principe de l'égalité des usages, quant à lui, avait été suggéré suite à la
commission d'études des problèmes juridiques de l'eau, en 1970. Dans le rapport du BAPE
de 1986, une question a été soulevée: Est-ce que cette logique juridique - tous les droits
consentis à RTA - a encore un sens au Québec en 1985? Cette dernière question reste
2485 criante de vérité encore aujourd'hui en 2017. La préservation et la gestion durable des
berges du Lac est donc aussi un combat juridique pour la clarification, la compréhension et
la renégociation des droits accordées à RTA.

2490 Il est difficile de saisir toute l'ampleur des droits que possède le promoteur et il
semble qu'il y ait un décalage historique entre le cadre légal octroyé en 1922 et les
aspirations légitimes d'une communauté presque un siècle plus tard. Ce comité pourrait
réunir les MRC, les représentants des Riverains, les deux organismes de bassins versants,
les acteurs reliés au tourisme et à l'agriculture autour des enjeux relatifs à la gestion des
niveaux du Lac.

2495

2500 À tout le moins, ce comité de cogestion pourrait obtenir le droit de négocier avec RTA concernant la programmation annuelle de rechargement dans leurs secteurs. Dans tous les cas, le contexte a évolué, il serait donc logique que l'encadrement légal définissant les activités de l'entreprise soit à nouveau évalué de façon à rééquilibrer les leviers décisionnels et tendre vers une réelle gestion intégrée du Lac Saint-Jean.

2505 Troisièmement, définir une limite physiquement mesurable en ce qui concerne la perte de terres pour cause d'érosion au-delà de laquelle la servitude de baignage ne pourrait plus être

2510 appliquée. En effet, tout le système de gestion est basé sur un droit d'érosion et une élévation. Cette élévation engendre la perte des berges, qui, techniquement, pourrait se poursuivre à l'infini. La portée des servitudes qui régissent les terrains est mal comprise par les propriétaires riverains.

2515 Ainsi, établir une limite satisfaisante pour les parties, au-delà de laquelle le droit de servitudes de baignage cesserait, pourrait permettre une réelle considération des problématiques engendrée par la perte territoriale. Il ne s'agit pas ici de revenir aux débats qui ont eu cours suite à l'entente de 1922 négociée par le gouvernement du Québec, mais d'établir une limite raisonnable et un compromis réaliste. Cela permettrait de donner un cadre pour la considération et la reconnaissance des droits de passage, d'accès au Lac et de droit de jouissance de la propriété dans le contexte de la servitude d'érosion que possède RTA.

2520 En conclusion, l'analyse de la qualité de gestion durable en ce qui concerne le maintien de l'intégrité du Lac Saint-Jean semble se résumer, non pas en totalité, mais du moins en grande partie, par le contexte législatif particulier du Lac Saint-Jean. En effet, les droits accordés à RTA, des droits datant de près d'un siècle, rendent difficile la conjugaison des nouvelles réalités environnementales, sociales et économiques de la région.

2530 À tout le moins, une conciliation des droits, des riverains et de l'entreprise, devrait être au cœur des recommandations relatives à une gestion durable des berges. Au mieux, une renégociation franche et concertée de ces droits afin qu'ils soient harmonisés à notre époque, semble être une nécessité. Toute entreprise de modification du système de gestion des berges se bute irrésistiblement aux flous relatifs de ces droits ainsi qu'à l'apparence outrancière de l'ampleur de ceux-ci. En d'autres termes, sans réouverture du dialogue concernant les droits consentis, les chances d'avoir un réel impact sur la préservation des berges semblent plutôt faibles.

2535

Voilà.

LE PRÉSIDENT :

2540

Alors, nous vous remercions pour la synthèse du mémoire. Bien entendu tout le mémoire va être mis en ligne.

MME PAULINE MATTEAU :

2545

Évidemment avec ses annexes.

LE PRÉSIDENT :

Ça nous fait plaisir.

2550

MME PAULINE MATTEAU :

2555

Maintenant, je vous présente la vidéo. Je tiens à dire que comme disait le CREDD, à l'Île Bouliane il y a un recul de 0,6 mètre par année. Ce qui veut dire six mètres aux 10 ans et pour ceux qui sont plus familiers avec les pieds, ce qui veut dire presque 20 pieds aux 10 ans. Ce qui est donc éminemment important.

Alors, je vous invite à visionner. Vous avez dû le constater depuis le début des audiences, je sers de référence.

2560

LE PRÉSIDENT :

2565

Alors, nous vous remercions. Il est important de le mentionner, il nous reste une présentation qui est cédulée à l'horaire, et il y a une présentation non annoncée qui s'est ajoutée, tout à l'heure après la pause, qu'on m'a informé.

Alors, le prochain présentateur est monsieur Éric Scullion. On avait reçu votre vidéo.

2570

M. ÉRIC SCULLION :

2575 C'est ça, en fait qui est mon mémoire, parce qu'il y a beaucoup de mots qui se disent ici et c'est correct, là. Je n'ai pas de problème avec ça. Mais étant donné qu'il y a beaucoup de choses qui se disent, parfois des images, comme disait un peu monsieur Paradis cet après-midi, ça parle d'eux-mêmes.

2580 Je vais juste me présenter rapidement avant de démarrer le vidéo. Moi j'ai passé tous mes étés comme enfant et adolescent au chalet familial sur le bord du lac Saint-Jean à Saint-Henri-de-Taillon. Je suis un ex-chasseur de sauvagine, particulièrement dans le secteur des îles flottantes à l'embouchure de la rivière Mistassini au nord-ouest du lac Saint-Jean. Pêcheur de ouananiche et de doré dans le lac et pêcheur à la mouche dans plusieurs de ses tributaires, soit la rivière Péribonka, Mistassini, Ashuapmushuan, rivière au Saumon et Métabetchouan.

2590 J'ai pratiqué intensément l'ornithologie amateur, un peu plus jeune, avec des décomptes, des identifications mâles, femelles, particulièrement au petit marais de Saint-Gédéon. J'ai travaillé 20 ans – là on va sauter des étapes – j'ai travaillé 20 ans à Québec comme réalisateur, coordonnateur en télévision pour Vidéotron, et presque toutes mes vacances au lac Saint-Jean. Parce que je l'aime le lac Saint-Jean.

2595 Je suis résident permanent propriétaire sur les rives du lac Saint-Jean depuis novembre 2010 à Saint-Henri-de-Taillon. Depuis cinq ans je photographie et produit des vidéos tout autour du lac Saint-Jean et investis personnellement environ – je ne le dirai pas, je suis gêné – pour réaliser ces vidéos et photos dans le but d'utiliser ces images lors des audiences publiques. Je me prépare depuis quelque temps.

2600 Je vais juste aller avec mes expériences connexes, rapide. J'ai siégé sur le conseil d'administration de Riverains lac Saint-Jean 2000. J'ai été représentant de Riverains 2000 à la Corporation de LACTivité pêche Lac-Saint-Jean. J'ai participé au Comité d'analyse du développement durable de la Chaire en éco conseil. Wow. C'est rare ça. En tout cas. Commandité par Rio Tinto, trois jours et demi de rencontre. Madame Caroline Jollette, chargée de projet au Programme stabilisation en était également membre.

2605 Nous avons un grand nombre, en passant, un grand nombre de documents préparatoires à lire et à remplir, pour remplir adéquatement la grille d'analyse. Environ 75

2610 heures de lecture juste les documents pour L'UCAQ. Et j'ai participé toutes les soirées de consultation citoyenne de Rio Tinto.

2615 Enfin, j'étais délégué élu, le seul, comme représentant des riverains de la MRC-Lac-Saint-Jean-Est au Comité des parties prenantes et assisté à toutes les rencontres du Comité et des assemblées des parties prenantes. J'ai démissionné de ce Comité le 10 avril dernier, incapable de soutenir l'entente de principe intervenue entre Rio Tinto, MRC et Mashteuiatsh. Le 10 mai, excusez.

2620 Alors, on va regarder le petit vidéo. C'est un petit peu plus long, mais il y a beaucoup de séquences. C'est comme un montage si vous voulez de certains vidéos.

LE PRÉSIDENT :

2625 Le vidéo va être accessible sur le site Web du BAPE.

M. ÉRIC SCULLION :

Excellent.

2630 **LE PRÉSIDENT :**

On ne peut pas le déposer papier, entendu ce soir.

M. ÉRIC SCULLION :

2635 Pas de problème. J'ai essayé de mettre les élévations à peu près à tous les changements de séquence, parce que c'est important lorsqu'on parle d'érosion. Le voici le beau sable de la plage Wilson.

2640 J'ai déjà dormi sur cette île. Ce que vous voyez là, j'ai déjà dormi dessus.

LE PRÉSIDENT :

2645 Alors, merci, Monsieur Scullion, pour votre vidéo. Alors, comme j'ai dit, il peut être consulté sur le site Web du BAPE sans limites de temps autrement dit. Parce que

normalement nos dossiers restent électroniques, accessibles maintenant, une nouvelle politique. Donc, il peut être consulté dans les prochains mois, les prochaines années.

2650 **M. ÉRIC SCULLION :**

Bien, j'aurais des petits compléments d'information. Je vais revenir sur cette image par un PowerPoint. Ça ne sera plus très long. Je ne veux pas dépasser mon temps.

2655 Je voulais juste revenir sur cette photo-là, parce qu'elle n'accroche pas beaucoup les gens. Parce que là, c'est une photo. Regardez l'élévation, Monsieur le Président, c'est 14,83. Ici là, c'est des milieux humides qui commencent. Ça fait que quand on vous parle du 16 pieds et 17 pieds, il y a des endroits ça va faire mal. Donc, c'est pour ça que, au moment où j'étais au Comité des parties prenantes on a parlé de 17 pieds, quand l'entente nous est arrivée, moi
2660 j'ai eu, on va dire de l'urticaire, pour faire une histoire courte, parce qu'il y a des secteurs où ça va reculer. Et le lac Saint-Jean, un peu ce que monsieur Archer disait, c'est qu'on n'en a plus à perdre. Il n'en reste presque plus.

2665 Donc, cette photo-là elle parle dans ce sens-là. C'est qu'il y a des endroits qu'on va en perdre encore, puis je trouve qu'on n'en a vraiment pas à perdre. Parce que regardez, ici, moi ma photo a été prise ici, au bout là. Ça, c'est les lots primitifs, arpentage du 895 tiré de l'arpenteur, le site du MERN, de l'arpenteur général. Ici, ça fait environ trois point cinq kilomètres de recul, c'est beaucoup.

2670 Le lac a donné, Monsieur. C'est juste ça que je veux que vous compreniez. Le lac a donné pour cette compagnie-là. Puis ils ont le droit. La question n'est pas là. On le sait qu'ils ont des droits, mais moi je les qualifie d'abusifs aujourd'hui. Parce que c'est un lac habité puis il y a des gens qui l'aiment.

2675 Ça fait que c'est une des problématiques que j'ai. Voici ici la zone où j'ai pris la photo. Ça, c'est la baie Peter Mingan, la Mistassini qui arrive ici et le lac Saint-Jean évidemment. Donc, je revenais à la photo pour vous montrer à 14,83 c'est sûr qu'il n'y a pas une vague de quatre pieds qui arrive là, parce que la vague déferle, on s'entend. Ce n'est pas une vague de quatre pieds qui va arriver là. Parce qu'il n'y a pas profond d'eau, la profondeur de l'eau est
2680 très faible à cet endroit-là.

2685 Ça, c'est quand on a des travaux, c'est ça. Ça dit ce que ça dit. Ça va moins bien. Là, c'est difficile d'aller se baigner. Là, on est au mois de mai, on commence, ça approche la baignade. Toujours la même référence, pour ne pas la nommer. Évidemment, au mois de juin on nous propose d'adoucir ça, mais voyez-vous, comment je pourrais vous dire ça? Le lac, je n'attends pas quand monsieur va passer le coup de gratte. Je suis pas mon entrée pour l'hiver. Je ne sais pas si vous comprenez, c'est mon accès au lac ça, là. J'ai des enfants, 2690 qu'est-ce que je fais, là? C'est difficile. En tout cas.

Vous donner un exemple, 27 septembre 2013 ce que ça donne. Vérifiez ici, ma super chaloupe de 88 ans. Et ici, ce que ça donne le 17 novembre. Alors, on voit que ça change rapidement en fonction d'élévations et de l'érosion. Donc, c'est rapide, là. 2695

Et moi je sais que Rio Tinto vont vous dire – ça là, ici, ce n'est pas une plage qu'ils nous font, c'est un moyen de protection et ça diffuse l'énergie pour protéger les berges. Il faut comprendre ça. Ils ne nous font pas une plage, ils nous donnent un moyen de protection.

2700 Ça, c'est assez important. Vous avez entendu parler de la qualité des plages. Mais ça, c'est une plage de sable, mais regardez qu'est-ce qui arrive. Ça, ça s'appelle du gravillon. Je vais vous en montrer du gravillon. Moi si j'avais cette plage-là, je ne serais pas de bonne humeur. Mon voisin d'en avant là, celui qui a des droits, je ne serais pas beaucoup en amour avec. Alors, vous voyez ce que ça donne, avec des dimensions, granulométries, euh, je 2705 comprends les gens d'être frustré. Je vous le dis, je le comprends vraiment.

Moi je ne suis pas si mal. J'ai eu des problèmes de silt, vous avez vu, ils m'ont répondu, ils m'ont répondu une lettre : « Oui, le taux silt est haut, mais bon, les bancs d'emprunt c'est vivant. » On ne s'étirera pas là-dessus. J'ai eu la collaboration à ce niveau-là de Rio Tinto. 2710

Voilà, c'est ce qui était ma présentation. Si vous avez des questions, bien allez-y, mais c'était de le montrer un peu. Je ne sais pas comment ils ont fait pour ne pas mettre de photo dans leur étude d'impact. Il y a du monde qui a dû travailler fort là-dessus, mais moi j'ai... Non, non, mais je suis sérieux. Ça dépend des yeux de qui regarde, j'imagine. 2715

LE PRÉSIDENT :

On en a eu et comme je vous dis c'est en ligne. Ça fait que je vous remercie pour l'information que vous nous avez communiquée.

2720

M. ÉRIC SCULLION :

C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

2725

LE PRÉSIDENT :

C'est moi qui vous remercie. Alors, maintenant nous avons un dernier participant qui s'est annoncé plus tôt dans la soirée pour une intervention verbale. Donc, je vais appeler monsieur Jude Girard à s'avancer. Bonsoir, Monsieur.

2730

M. JUDE GIRARD :

Bonsoir, Monsieur le Commissaire. Félicitations, Monsieur Scullion, pour votre vidéo. Les images parlent d'elles-mêmes.

2735

Mon nom est Jude Girard d'Alma. Au mois de mai quand il y a eu les grosses vagues, moi je suis allé mettre des sacs de sable chez mon beau-frère, le chemin numéro 16 en face du séminaire, qui fête son soixantième anniversaire justement, le mois passé. On a installé deux palettes de sable, parce qu'il y avait 60 pieds de plage puis il restait trois pieds.

2740

J'avais amené moi, mon nom c'est Jude, j'avais amené mon petit Saint-Jude en plâtre, je l'ai mis en avant, puis le lendemain l'eau a baissé. Je ne sais pas si on devrait en mettre tout le tour, en tout cas. Puis ça m'a inspiré une petite chanson. Parce que quand je regarde le lac, je sais que je cherche, je cherche le rivage. J'ai une petite chanson sur l'air d'une chanson de Jean Littleton. Je ne sais pas si on peut présenter ça, mais je le fais quand même.

2745

Je cherche le rivage. Je cherche le rivage, le rivage du lac Saint-Jean.

Je cherche son image tout au fond de mon coeur.

Vous êtes gestionnaires du lac, vous êtes propriétaires du lac,

2750

vous êtes locataires du lac, alors qu'avez-vous fait de lui?

Je cherche le rivage, le rivage du lac Saint-Jean.

Je cherche son image tout au fond de mon coeur.

Nous sommes cogestionnaires du lac, nous sommes partenaires du lac,

2755

nous sommes actionnaires du lac, alors que ferons-nous de lui?

Je cherche le rivage, le rivage du lac Saint-Jean.
Je cherche son image tout au fond de nos cœurs.

2760

Merci, Messieurs les Commissaires, c'était mon petit témoignage. Le plus court de tout.

LE PRÉSIDENT :

2765

Merci, Monsieur Girard, pour votre témoignage.

M. JUDE GIRARD :

Vous pouvez applaudir.

2770

LE PRÉSIDENT :

2775

Non, non, non. Alors, monsieur Girard était notre dernier intervenant. Et dans les circonstances je vais procéder formellement au discours de fermeture de la deuxième partie et en même temps donner quelques petites précisions.

Donc, ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2780

Je rappelle que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions, sauf dans certains cas où on avait des documents dans deux, trois cas qui ont été transmis sous formats de rapports ou de cartes. À ce moment-là ce n'est accessible qu'au bureau du BAPE à Québec pour des raisons de reprographie qui n'est pas toujours possible au niveau de traitement de l'information. Mais à 99.9% donc, les documents déposés, les transcriptions sont déposés dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE. Les centres demeurent ouverts tout au long du mandat de la commission, et même, un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2785

2790

Donc, maintenant avec les nouvelles règles, on remet le rapport au plus tard le 7 septembre. Le ministre a deux semaines pour rendre le rapport public. Donc, si en théorie on le remet le 7 plus 14 ça fait 21. Donc, les centres locaux restent ouverts ça veut dire jusqu'à ce moment-là, à la fin d'octobre.

2795 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit. Donc bien entendu, il
y a beaucoup de mémoires qui sont déposés. Donc, dans certains cas ils sont substantiels,
donc plusieurs dizaines de pages avec des annexes. Donc, nous allons laisser à quiconque,
donc autant le promoteur que les citoyens, de pouvoir communiquer des rectifications par
écrits à la commission jusqu'au mercredi le 21 juin. Donc, on demande votre collaboration. On
2800 est toujours négociable, comme on dit. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, s'il
vous plaît, à ce moment-là nous contacter, contacter madame Cloutier, qui est notre
coordonnatrice pour nous dire : « On a une contrainte. » On va essayer de comprendre ça. À
défaut de le faire, c'est parce qu'à un moment donné, on tombe en rédaction de rapport. Donc,
à défaut de nous aviser, bien ça veut dire que la commission, passé ce délai, pourrait décider
2805 de refuser la rectification.

Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les
opinions émises.

2810 Donc, lorsqu'on reçoit le document, on l'examine. Si on juge que les parties du
document que c'est des questions de perception de faits, à ce moment-là, autrement que
corriger une information précise, on est obligé de signifier aux gens qu'on ne peut pas
accepter. Donc, il faut qu'ils fassent des modifications. Ce n'est pas nous qui censurons le
document. On les informe qu'ils doivent modifier leur document en conséquence.

2815 Je donnerais un exemple, par exemple, si quelqu'un qui dirait par exemple : « Le
promoteur a insuffisamment consulté. » Puis le promoteur il fait une rectification en disant :
« J'ai tenu 14 soirées de consultations. » Ça ne peut pas être acceptable comme rectifications,
parce que là, c'est une question de perception. La personne juge que la consultation était
insuffisante nonobstant le nombre de consultations.

2820 Donc, nous ce qu'on veut éviter c'est, si on accepte des rectifications comme ça, ça
risque d'entraîner un début. Donc, on est vigilant. On va aviser les gens qu'à telle partie ça ne
correspondrait pas à une rectification. Donc, c'est des faits, des dates, un tableau de données
qui auraient des erreurs dedans et des corrections de données. O.K. Ça, ça va, bien entendu.

2825 La commission d'enquête poursuit ses travaux et le rapport sera déposé au ministre du
Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte, comme je l'ai dit, au plus tard le 7
septembre. La commission normalement devrait envoyer quelques questions au promoteur en
marge des mémoires. Également, les questions envoyées sont publiques. Après ça, on va

2830

attendre les réponses du promoteur, lorsque c'est reçu, bien entendu les réponses sont rendues publiques également.

2835 Enfin, la commission d'enquête tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux en posant des questions, en première partie bien entendu, ou en déposant un mémoire ou en participant simplement à l'audience publique.

2840 Le principe étant souvent, bon les gens apportent des éléments d'information à une commission, ça enrichit l'information que la commission peut utiliser. Ça donne des idées sur lesquelles la commission peut travailler. Donc, c'est pour ça qu'on apprécie toujours la participation des gens.

2845 On remercie également les personnes-ressources bien entendu qui ont participé aux travaux de la commission en première partie, le promoteur pour sa collaboration au processus public. On compte encore sur la collaboration du promoteur pour, si on envoie des questions autrement dit, quelques questions, qu'on ait des réponses le plus rapidement possible. Ça va permettre de faire l'analyse, à la Commission, le mieux possible.

2850 Alors, je vous remercie encore pour votre présence ce soir. On avait du beau temps ces temps-ci aussi à Alma. La première fois, même il faisait plus beau à Alma, même au mois de mai, qu'à Québec. Alors, on a eu du beau temps ici, quand même. Mais si la situation est un peu plus corsée que lorsqu'on est venue au mois de mai, étant donné les grands apports d'eau qu'il y avait, le niveau élevé du lac Saint-Jean. Mais somme toute on a apprécié notre séjour à Alma.

2855 Et enfin, un autre appel encore de la part de notre directrice des communications. Alors, il y a encore des sondages sur les chaises. Alors, je vous invite à remplir le sondage.

2860 Je vous remercie et bonne fin de soirée.

FIN DE LA CONSULTATION.

2865

2870

2875

2880

Je soussignée, CINDY LAVERTU, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen d'un enregistrement audio fait hors de mon contrôle, le tout selon la loi.

2885

ET J'AI SIGNÉ :

Cindy Lavertu

CINDY LAVERTU, s.o.

Membre du tableau des sténographes officiels

2890